



RAPPORT DE GESTION 2018

PRÉAVIS N° 01/03.2019

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA
GESTION DURANT L'ANNÉE 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2018.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFIS	Le système automatique d'identification des empreintes digitales
ASP	Assistant de sécurité publique
ATE	Association Transport et Environnement
CODIR	Comité de direction
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
COOR	Coordination des commerçants
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal d'événements de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LEtr	Loi sur les étrangers
LSTup	Loi fédérale sur les produits stupéfiants
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
PRM	Police Région Morges
PSC	Prévention suisse des cambriolages
RGP	Règlement général de police
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIT	Système d'information du territoire
TCS	Touring club suisse
TRACKRUE	Base de données pour la vérification des identités
TTI	Tir et tactique d'intervention
TVPE	Tentative de vol par effraction
VIC	Vol par introduction clandestine
VPE	Vol par effraction
VPEV	Vol par effraction dans les véhicules

SOMMAIRE

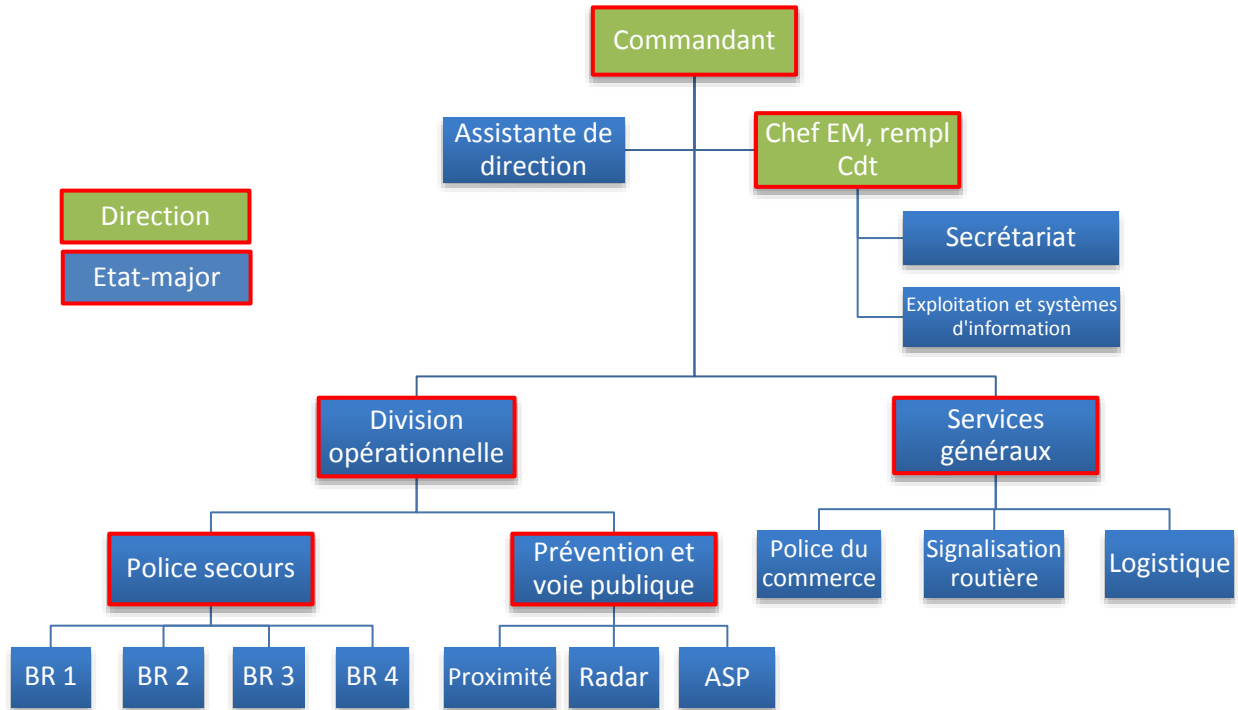
Contenu

1 ORGANISATION	6
1.1 ORGANIGRAMME	6
1.2 COMMUNES MEMBRES	6
1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION.....	7
1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	8
1.4.1 <i>La Commission de gestion et des finances</i>	9
2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2016-2021)	9
2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION.....	9
2.1.1 <i>Son message et ses activités</i>	9
2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	10
2.2.1 <i>Ses activités et décisions</i>	10
2.2.2 <i>Motions en suspens au 31 décembre 2018</i>	11
2.2.3 <i>Postulats en suspens au 31 décembre 2018</i>	11
2.2.4 <i>Vœux de la Commission de gestion et des finances en suspens au 31 décembre 2018</i>	11
3 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	13
3.1 POLICE SECOURS.....	13
3.1.1 <i>Missions et moyens</i>	13
3.1.2 <i>Interventions</i>	13
3.1.2.1 <i>Demandes d'assistance</i>	13
3.1.2.2 <i>Interventions sur l'ensemble du secteur par type</i>	14
3.1.2.3 <i>Interventions sur l'ensemble du secteur par commune</i>	18
3.1.2.4 <i>Interventions à Morges</i>	19
3.1.2.5 <i>Interventions à Tolochenaz</i>	20
3.1.2.6 <i>Interventions à Préverenges</i>	21
3.1.2.7 <i>Interventions à Saint-Prex</i>	22
3.1.2.8 <i>Interventions à Buchillon</i>	23
3.1.2.9 <i>Interventions à Lussy-sur-Morges</i>	24
3.1.3 <i>Accidents</i>	25
3.1.3.1 <i>Répartition des accidents sur les communes partenaires</i>	25
3.1.4 <i>Plaintes enregistrées</i>	26
3.1.5 <i>Constats de vol par effraction</i>	26
3.1.6 <i>Constats de vol par effraction dans les véhicules</i>	27
3.1.7 <i>Stupéfiants – Consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes</i>	28
3.1.8 <i>Amendes d'ordre police (hors radar)</i>	28
3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE	29
3.2.1 <i>Brigade de proximité</i>	29
3.2.1.1 <i>Missions et moyens</i>	29
3.2.2 <i>Campagnes de prévention</i>	30
3.2.2.1 <i>Prévention criminalité</i>	30
3.2.2.2 <i>Journée prévention cambriolage</i>	30
3.2.2.3 <i>Prévention routière</i>	31
3.2.3 <i>Prévention scolaire</i>	31
3.2.4 <i>Présence dans les postes décentralisés</i>	31
3.2.5 <i>Démarches proactives</i>	32
3.2.6 <i>Unité radar</i>	33
3.2.6.1 <i>Missions et moyens</i>	33

3.2.6.2	Contrôles feux rouges et vitesse (Morges)	34
3.2.6.3	Contrôles mobiles de vitesse	34
3.2.6.4	Contrôles SEMI-STATIONNAIRE de vitesse (Girafe).....	38
3.2.6.5	Contrôles mobiles préventifs	41
3.2.7	<i>Brigade ASP</i>	43
3.2.7.1	Horodateurs.....	43
3.2.7.2	Notifications des commandements de payer	44
3.2.7.3	Rapports de naturalisation et de renseignement pour l'Office de la population	44
3.2.7.4	Amendes d'ordre stationnement.....	45
3.3	UNITÉ SIGNALISATION	45
3.3.1	<i>Missions et moyens</i>	45
3.3.2	<i>Résumé des activités</i>	46
3.3.2.1	Morges.....	46
3.3.2.2	Tolochenaz.....	47
3.3.2.3	Saint-Prex.....	47
3.3.2.4	Lussy-sur-Morges.....	47
4	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES.....	48
4.1	SECRÉTARIAT	48
4.2	COMMISSION DE POLICE.....	48
4.2.1	<i>Missions</i>	48
4.2.2	<i>Chiffres et statistiques</i>	48
4.3	POLICE DU COMMERCE.....	48
4.3.1	<i>Missions et activités</i>	48
4.3.1.1	Morges.....	49
4.3.1.2	Lussy-sur-morges	49
4.4	SERVICE DES INHUMATIONS.....	50
4.4.1	<i>Missions et activités</i>	50
5	CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	51
5.1	EFFECTIFS.....	51
5.1.1	<i>Évolution des effectifs</i>	51
5.1.2	<i>Tableau d'absentéisme</i>	52
5.2	ACADÉMIE DE POLICE	52
5.2.1	<i>Nouveaux aspirants de police</i>	52
5.3	FORMATION CONTINUE	52
5.3.1	<i>Cours de cadres</i>	52
5.3.1.1	Cours de conduite II (Institut suisse de police)	52
5.3.2	<i>Séminaire de "Gouvernance"</i>	52
5.3.3	<i>Formation en management</i>	52
5.3.4	<i>Tir</i>	53
5.3.5	<i>Instruction combinée - Techniques d'intervention</i>	53
5.3.6	<i>Sécurité personnelle</i>	54
5.3.7	<i>Premiers secours tactiques</i>	54
5.3.8	<i>Cours de conduite Touring club suisse (TCS)</i>	54
5.3.9	<i>Résumé</i>	54
6	CONCLUSION.....	54

1 ORGANISATION

1.1 ORGANIGRAMME



1.2 COMMUNES MEMBRES



1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION



Anne-Catherine
Aubert-Despland
Morges
Présidente



Feu Roger Burri
Saint-Prex
Vice-président
décédé le
6 décembre



Jean-Jacques
Aubert
Morges



Olivier
Jeanneret
Tolochenaz



Alain Garraux
Préverenges



Max Giarré
Buchillon



Michel Pansier
Lussy-sur-
Morges

Pour 2018, l'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Anne-Catherine Aubert-Despland, présidente	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Feu Roger Burri, vice-président	Personnel - Formation continue - Assurances
Jean-Jacques Aubert, membre	Finances - Contrôle de gestion - Locaux, loyers et agencement
Olivier Jeanneret, membre	Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP)
Alain Garraux, membre	Informatique
Max Giarré, membre	Signalisation - Uniforme - Matériel corps de police
Michel Pansier, membre	Véhicules - Radar

1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

▪ **Buchillon**

M. Raymond Chatelan (scrutateur)
M. Pierre-Frédéric Guex (suppléant)

▪ **Lussy-sur-Morges**

Mme Nadine Huber (suppléante)
M. Andréas Küenzi

▪ **Morges**

Mme Bariza Benkler
M. Yvan Christinet (suppléant)
M. Charles Dizerens
M. Sacha Fehlmann
Mme Béatrice Genoud-Maurer (scrutatrice suppléante)
M. Jean-Claude Goy
Mme Ludivine Guex
Mme Catherine Hodel
M. Maurice Jatton
Mme Laure Jatton
M. Blaise Jotterand (suppléant)
M. Steven Kubler
Mme Claire Martinet (suppléante)
M. Jean-Pierre Morisetti
M. Jean Nzikou
Mme Fineke Ouwehand
Mme Sandra Palmieri
M. Mario Pasqualone
M. Lucien Rey (scrutateur)
M. Frédéric Vallotton
Mme Rita Wyss (suppléante)

▪ **Préverenges**

M. René-Michel Blatti
M. Antoine Chappuis
Mme Béatrice Moser (scrutatrice)
M. Hervé Nusbaumer (président jusqu'au 30 juin)
M. Serge Risse
M. Etienne Schaller

▪ **Saint-Prex**

M. Christian Boillat
M. Michel Conne
M. François Ludwig
Mme Sandrine Pittolaz
M. François Siegwart (vice-président depuis le 1^{er} juillet)
M. Joël Tardy

▪ **Tolochenaz**

M. Gérard Robin (suppléant)
M. Jean-Claude Rochat (président depuis le 1^{er} juillet)
Mme Catherine Sutter

▪ **Secrétaire**

Mme Claude de Titta

1.4.1 LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M. Antoine Chappuis
M. Raymond Chatelan
M. Michel Conne (suppléant)
M. Jean-Claude Goy (suppléant)
M. Pierre-Frédéric Guex (suppléant)
Mme Catherine Hodel
Mme Nadine Huber (suppléante)
M. Andréas Küenzi
M. François Ludwig (président)
M. Serge Risse (suppléant)
Mme Catherine Sutter

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2016-2021)

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

L'année 2018 nous a apporté de nombreux défis, tels que maintenir la sécurité des habitants et concilier la circulation des différentes mobilités (piétons, cyclistes et automobilistes) en bonne intelligence, au milieu des nombreux chantiers en cours, notamment, dans la ville de Morges.

Nous tenons à saluer et à remercier tous nos services de l'effort accompli pour maintenir le même degré de sécurité.

Cela fait une année que nous sommes installés dans le nouvel Hôtel de police. Après quelques erreurs de jeunesse, le bâtiment s'avère être très fonctionnel.

Le Comité de direction recevait, en début d'année, la demande d'adhésion à notre Association de la part de la Municipalité de Lully. Dans un premier temps, une consultation a été adressée à toutes les Municipalités partenaires, lesquelles ont validé la requête. Puis un préavis a été déposé au Conseil intercommunal lors de son assemblée du 29 mai. Le 1^{er} octobre, le Conseil général de Lully décidait de refuser l'adhésion. Dès lors, le Conseil intercommunal n'a pas eu à se prononcer.

Le Comité de direction a été mis à contribution, de manière soutenue, tout au long de l'année pour de nombreuses décisions et événements de conduite (22 séances). Aussi, il a tenu 6 séances de travail pour la révision du Règlement de police. En ce qui concerne les statuts, ils seront révisés courant 2019.

Pour une meilleure efficacité de la gestion des différentes thématiques, le Comité de Direction a créé une délégation Ressources humaines, composée de 3 membres du Comité de direction, dont la Présidente, et du Commandant ou de son remplaçant. Le rôle de cette délégation est de préparer préalablement les dossiers qui seront traités lors des séances bimensuelles du Comité de direction.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, en décembre, le décès subit de notre Vice-président, Monsieur Roger Burri. Nous avons perdu un membre fondateur de l'Association et un travailleur hors-pair. Son savoir, sa bonhomie et ses excellents conseils nous manqueront. Nous tenons, ici, à rendre un dernier hommage à cet homme qui s'est beaucoup investi pour notre Association.

Le plan de législature, élaboré fin 2016, reste d'actualité et a été le fil rouge pour le Comité de direction tout au long de l'année.

Le Comité de direction ne saurait conclure son message sans faire part de sa vive gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour le travail accompli ainsi que pour le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Durant l'année 2018, le Conseil intercommunal, composé des 32 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document, s'est réuni à 2 reprises (à Préverenges et à Tolochenaz).

- Séance du 29 mai : ont été déposés les préavis concernant :
 - La demande d'un crédit de CHF 160'000.00 pour l'acquisition de 48 nouvelles radios POLYCOM et leurs accessoires ainsi que pour la mise à jour de l'installation POLYCOM de la centrale d'engagement avec enregistreur;
 - La demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges de la Commune de Lully.

En sus, le Conseil intercommunal a adopté les préavis concernant :

- le rapport de gestion 2017 ;
- les comptes de l'exercice 2017 ;

- Séance du 25 septembre : a été déposé et adopté le préavis relatif au budget de l'exercice 2019. En ce qui concerne le rapport de la Commission ad hoc pour la demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges de la Commune de Lully, l'Assemblée a refusé d'intégrer ce point à son ordre du jour. Le 1^{er} octobre, le Conseil général de Lully décidait de ne pas adhérer à notre Association.

2.2.2 MOTIONS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Aucune motion en suspens.

2.2.3 POSTULATS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Aucun postulat en suspens.

2.2.4 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2018

VŒU N°1 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

Réponse du Comité de direction

Le projet du Règlement de police est en voie de finalisation. Il s'ensuivra la procédure de consultation auprès des Conseils communaux/généraux respectifs pour détermination par voie de préavis.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017

Le Comité de direction a organisé deux tables rondes en 2017, en présence des syndicats des six communes membres. Les articles concernant la représentation politique au Conseil intercommunal ainsi que la répartition financière ont été traités. En parallèle, les réflexions et l'élaboration d'un règlement de police unique, voire unifié, se poursuivent, cependant, ils sont subordonnés à la révision des statuts.

Situation au 31 décembre 2018

Le Comité de direction s'est réuni à six reprises et la première ébauche du futur Règlement de police a été finalisée. Dès 2019, les démarches ci-après devront être réalisées :

- *La première ébauche sera soumise au Service des communes et du logement pour avis de droit et sera adaptée en conséquence.*
- *L'avant-projet de texte sera transmis aux Municipalités partenaires pour consultation.*
- *Après modification, il sera à nouveau transmis aux Municipalités afin que chacune le soumette à son Bureau du Conseil communal/général, qui devra nommer une commission.*

- *Après adaptation, le préavis, comprenant le projet définitif de modification du Règlement de police, sera soumis à chaque Conseil communal/général, lequel ne pourra être qu'accepté ou refusé.*
- *Dès l'adoption par chaque commune, le Règlement de police sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation.*

Le travail de révision des statuts débutera en 2019.

VCEU N° 1 - 2018

La Commission demande, qu'à l'avenir, un tableau synthétique des inventaires figure dans le préavis traitant de la gestion.

Situation au 31 décembre 2018

La Direction de police souhaite mettre en place un inventaire systématique pour les véhicules, le matériel et l'armement personnels, le mobilier et les consommables. Ce projet a été retardé pour des raisons de disponibilité du personnel et des problèmes techniques. La thématique sera adressée l'année prochaine, afin de donner une réponse de qualité à ce vœu dans le rapport de gestion 2019.

VCEU N° 2 - 2018

La Commission demande qu'une présentation de la stratégie d'engagement et de déploiement des radars soit organisée pour le Conseil Intercommunal.

Situation au 31 décembre 2018

Cette présentation est prête. Etant donné que le dernier Conseil de l'année a été annulé, elle a été repoussée pour l'assemblée du mois de mars 2019.

VCEU N° 3 - 2018

La Commission demande qu'une présentation des activités de police secours au Conseil Intercommunal en 2018 soit organisée pour le Conseil Intercommunal.

Situation au 31 décembre 2018

Cette présentation a été faite lors du Conseil du 29 mai 2018

Le Comité de direction propose de classer ce vœu.

3 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

3.1 POLICE SECOURS

3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La subdivision police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;
- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la subdivision police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 9 ou de 10 agents, elle est équipée de 5 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de trois vélos, ces derniers étant partagés avec la subdivision Prévention et Voie Publique.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

3.1.2 INTERVENTIONS

3.1.2.1 DEMANDES D'ASSISTANCE

Il s'agit principalement d'interventions de police qui ne nécessitent souvent pas de suite, par exemple :

- Morges, vendredi vers 15h00, un citoyen informe nos services que les fenêtres d'un local associatif sont brisées. La patrouille se déplace et ne constate aucune effraction. L'enquête montre que les fenêtres avaient été laissées ouvertes et qu'elles ont claqué à cause du vent,

se brisant.

- Saint-Prex, jeudi vers 16h00, nos services sont requis pour un malade qui se serait barricadé à l'intérieur de sa maison. Sur place, les policiers rencontrent l'informatrice et les ambulanciers, qui expliquent que Monsieur s'est enfermé à l'intérieur de son logement à leur arrivée. Finalement, Monsieur a pu être contacté à travers la fenêtre et il ouvre sa porte. Il finit par suivre les ambulanciers afin d'être ausculté à l'hôpital.
- Buchillon, dimanche vers 13h30, nos services sont requis pour des personnes venues en bateau pour pique-niquer sur une plage privée. La patrouille intervient et le marin explique que, sur le site Geoplanet, la plage était inscrite comme publique. Il a rangé ses effets et a quitté les lieux après avoir présenté ses excuses au propriétaire.
- Préverenges, samedi, vers 06h30, une femme appelle nos services car elle est tombée chez elle et elle n'arrive pas à se relever. La patrouille, ne possédant pas de clé, contacte la fille, qui donne les coordonnées de la femme de ménage, laquelle vit à proximité et peut se déplacer pour ouvrir. L'habitante qui avait chuté dans sa chambre et qui n'est heureusement pas blessée, a été remise au lit.
- Lussy-sur-Morges, vendredi, vers 06h30, un automobiliste fait appel à nos services car il est bloqué dans des congères depuis plus de 30 minutes. A l'arrivée de la patrouille, un agriculteur était en train de tirer l'automobiliste de sa situation gênante. Les policiers assurent la sécurité de l'opération et repartent sans autre.
- Tolochenaz, mardi vers 21h30, une dame fait appel à la police, disant être à la rue. Sur place, la patrouille apprend que cette dame est au bénéfice de prestations du service social, mais qu'elle n'a pas payé son loyer au logeur, lequel l'a mise dehors. Comme elle manifeste le souhait de se rendre à Genève chez des proches, elle est conduite à la Gare de Morges pour y prendre le train.

3.122 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR TYPE

En 2018, la PRM est intervenue à 6'330 reprises. Ne sont pas comptabilisées les interventions spontanées qui se sont déroulées en rue et qui n'ont pas donné lieu à une inscription dans le journal des événements.

Il s'agit de petites interventions qui se déroulent en cours de patrouille. Par exemple, des contrôles d'identité de personnes qui, in fine, sont en règle, de découvertes d'objets perdus ou volés sur le territoire fédéral et remis directement au personnel de la Gare CFF, de cycles en mauvais état

et sans signe distinctif qu'il faut faire évacuer, ou encore d'aide apportée à une personne en difficulté, etc.

Relevons que, par souci de protection de la sphère privée, l'identité des personnes contrôlées dont le résultat du contrôle ne demande aucune suite n'est pas conservée.

Concernant la lutte contre les produits stupéfiants, le 6 septembre 2017 la Cour pénale du Tribunal fédéral a rendu un arrêt, rappelant que la détention ou l'acquisition de quantités minimales de dix grammes ou moins de produits ayant des effets de type cannabique ne sont pas punissables. Ainsi, la personne majeure qui, sans droit, détient, possède ou acquiert pour sa propre consommation une quantité minimale de stupéfiants de ce type, indépendamment de la teneur en THC, ne sera pas sanctionnée. Cette mesure explique pourquoi le nombre de dénonciations a baissé.

La cybercriminalité est un sujet d'actualité. Afin de mieux comprendre cette nouvelle criminalité grandissante, qui utilise le réseau internet pour contacter les victimes, les agents de la Police Région Morges ont suivi une formation spécifique.

Les divers programmes que nous utilisons dans le cadre de notre travail sont appelés à évoluer en permanence. L'environnement du système d'information, utilisé communément par toutes les polices vaudoises, subit actuellement des modifications profondes. Dans le journal des événements (JEP), un grand nombre de type d'interventions a été modifié.

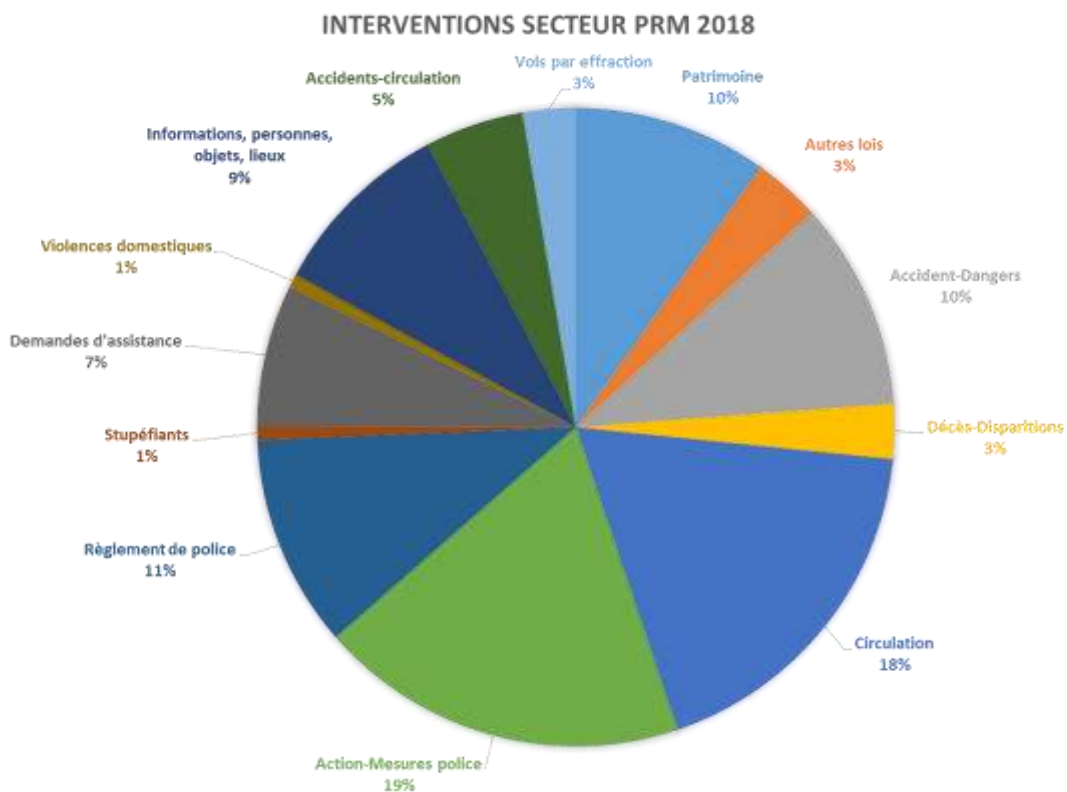
Pour une lecture aisée et dans le souci de respecter les dernières directives concernant la catégorisation ainsi que la codification des événements notés dans le journal des événements police (JEP), toutes les interventions ont été regroupées par famille, expliquées ci-après.

- Patrimoine : abus de confiance, appropriation illégitime, brigandage, vols à l'arraché, vols à l'astuce, vols à la tire, vols à l'étalage, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, filouterie d'auberge, etc.
- Vols par effraction : cambrioleurs à l'œuvre, cambriolages avérés, vols par introduction clandestine.
- Circulation : accident de chantier, perte et/ou découverte de plaques, défaut d'assurance RC, fermeture de route, conduite sous l'influence de produits stupéfiants, ivresse au volant, infraction LCR, etc.
- Accidents de la circulation : accidents de la circulation avec blessé, accidents de la circulation avec dommages matériels. Il est à relever une dizaine d'accidents avec blessé(s) sur notre secteur d'intervention.

- Règlement de police : chien mordeur, différent familial, infraction aux règlements communaux, ivresse, litige, scandale, trouble de l'ordre public, nuisances, etc.
- Accidents de personnes – danger : accidents de travail et/ou de loisir, alarme, animaux, chute à domicile, chute d'objet, déchetterie sauvage, incendie, inondation, intempérie, pollution, manifestations illégales, etc.
- Stupéfiants : infractions à la Loi sur les stupéfiants, trafic.
- Décès – disparitions : disparition, fuite d'un hôpital ou d'un lieu de placement, inquiétude pour une personne, issue fatale, mort naturelle ou suspecte, suicide, etc.
- Demandes d'assistance : Il s'agit principalement d'interventions de police de nature diverse, qui doivent être requalifiées durant l'intervention. Par exemple, une demande d'assistance pourrait finalement se transformer en nuisances sonores.
- Violences domestiques : dispute violente au sein d'un couple. Si le cas est jugé grave (coups, menaces, chantage, pressions psychologiques), il est poursuivi pénalement, d'office.
- Autres infractions aux lois : bagarre, fausse monnaie, diffamation, calomnie, injure, homicide, lésions corporelles, menaces, affaires de mœurs, violation de domicile, voies de fait, etc.
- Action – mesures de police : appréhension, arrestation, collaboration inter-police, engagement chien, mise en cellule, transfert sécurité de patient, opération, contrôle d'identité, approche en résolution de problème, etc. Il s'agit d'une grande part de notre activité.
- Informations – personnes – objets et lieux : objets trouvés, informations diverses à traiter ou à vérifier. En ce qui concerne les personnes, il s'agit principalement d'informations téléphoniques nécessitant des vérifications sur place et générant souvent du travail administratif.

Interventions sur l'ensemble du secteur PRM, nombre de cas	
Patrimoine	624
Vols par effraction	170
Circulation	1'154
Accidents de la circulation	317
Règlement de police	683
Accidents de personnes – Dangers	667
Stupéfiants	43
Décès - Disparitions	176
Demandes d'assistance	457
Violences domestiques	42
Autres infractions aux Lois	217
Action – mesures de police	1'186
Informations – personnes – objets et lieux	594

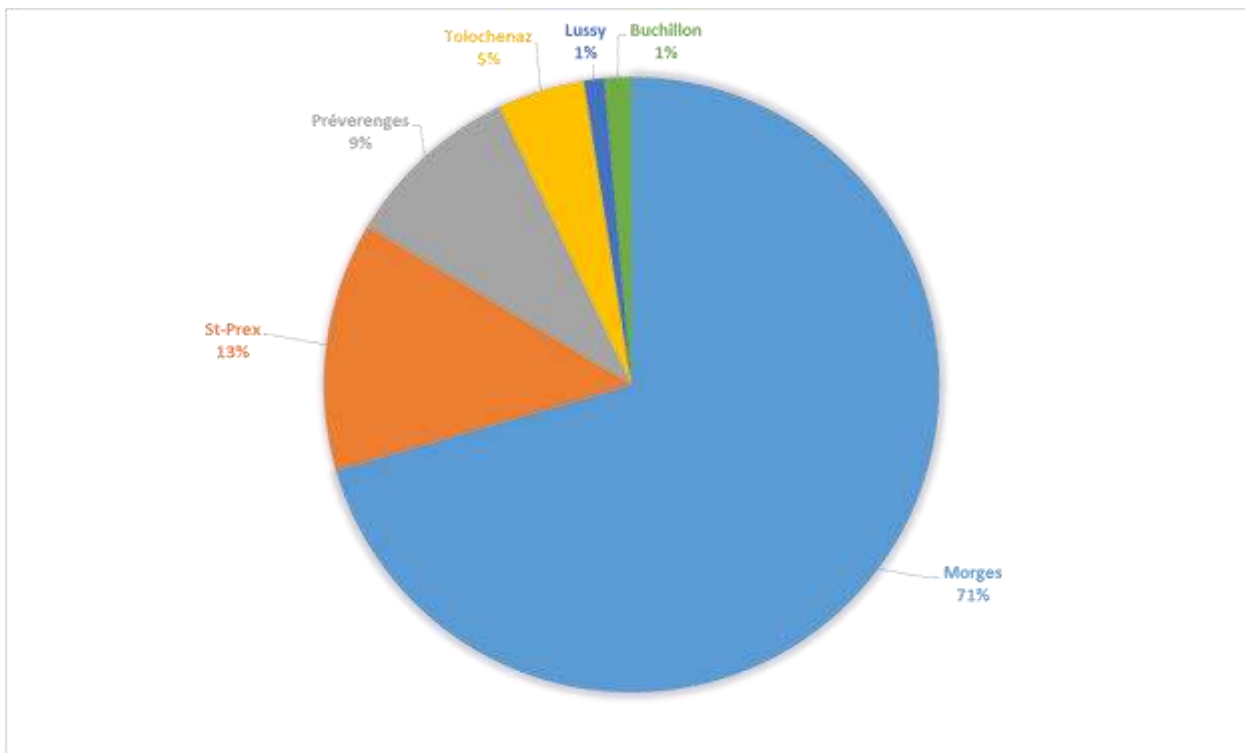
Graphique N° 1 : Interventions sur l'ensemble du secteur PRM en pourcentage



3.123 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR COMMUNE

Le graphique N° 2 représente la répartition de l'ensemble des interventions sur les différentes communes membres de l'Association.

Graphique N° 2 : Répartition territoriale des interventions

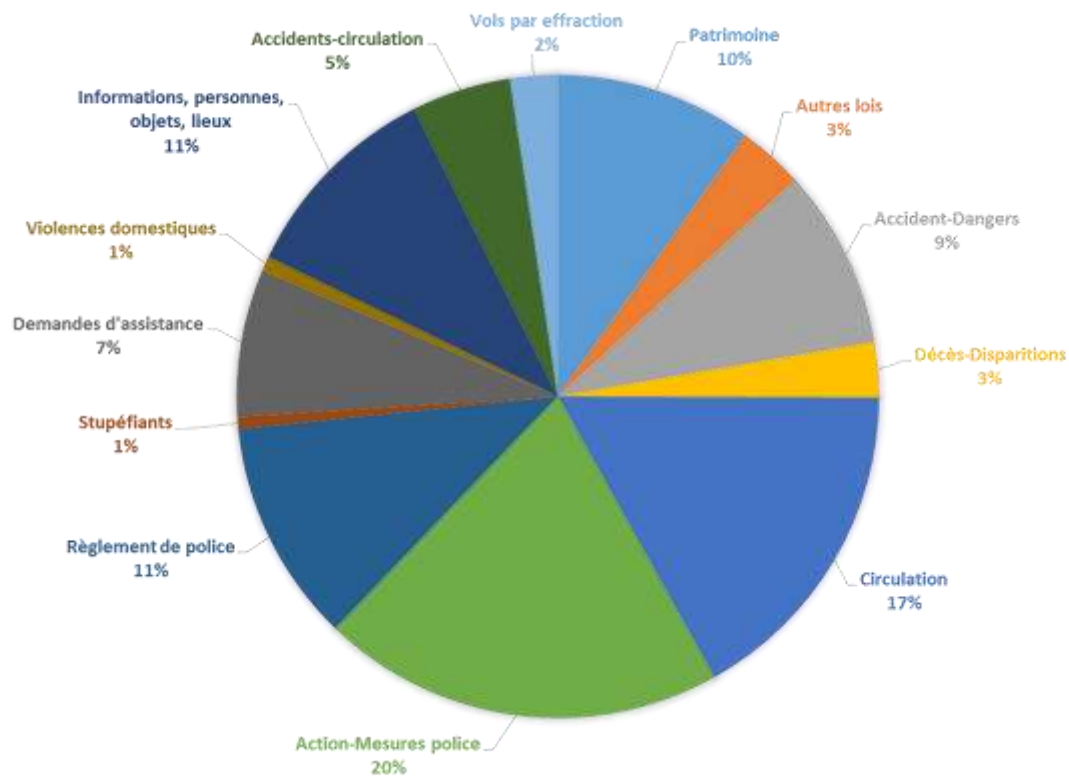


3.12.4 INTERVENTIONS À MORGES

Sur le territoire de la Commune de Morges, les services de police ont assuré 4'463 interventions (4'646 en 2017).

Interventions sur la Commune de Morges, nombre de cas	
Patrimoine	443
Vols par effraction	107
Circulation	752
Accidents de la circulation	223
Règlement de police	500
Accidents de personnes – Dangers	404
Stupéfiants	27
Décès - Disparitions	123
Demandes d'assistance	331
Violences domestiques	33
Autres infractions aux Lois	148
Actions – mesures de police	905
Informations – personnes – objets et lieux	467

Graphique N° 3 : Interventions sur la Commune de Morges en pourcentage

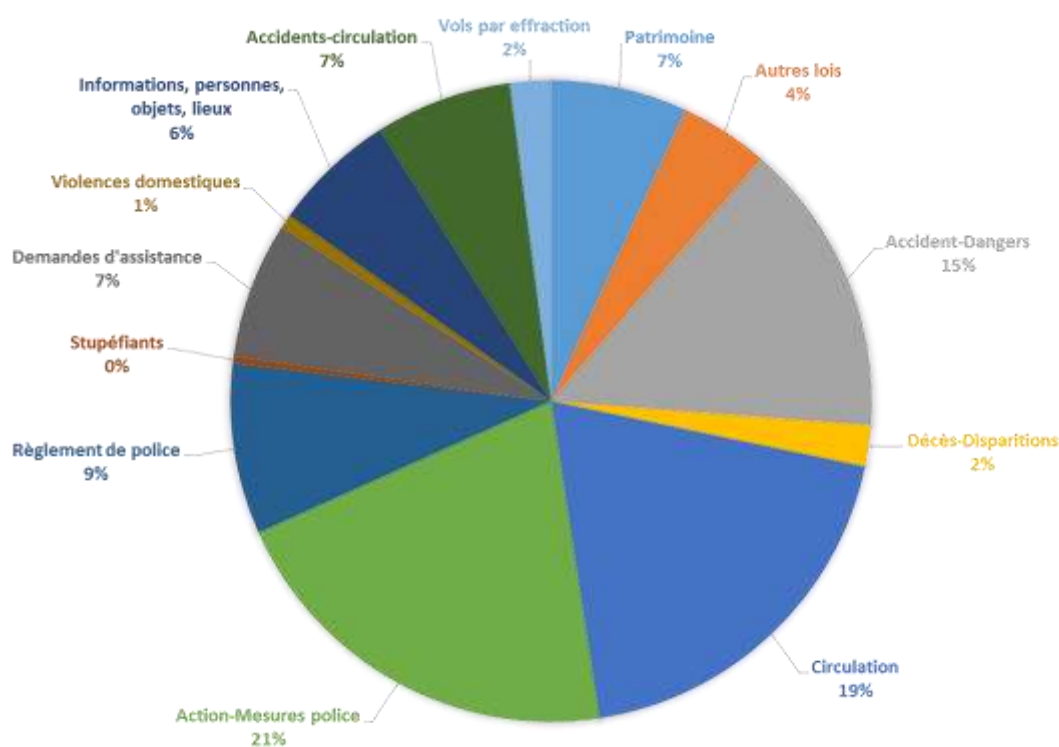


3.125 INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, les services de police ont assuré 290 interventions (289 en 2017).

Interventions sur la Commune de Tolochenaz, nombre de cas	
Patrimoine	20
Vols par effraction	6
Circulation	56
Accidents de la circulation	20
Règlement de police	25
Accidents de personnes – Dangers	43
Stupéfiants	1
Décès - Disparitions	6
Demandes d'assistance	20
Violences domestiques	2
Autres infractions aux Lois	13
Actions – mesures de police	60
Informations – personnes – objets et lieux	18

Graphique N° 4 : Interventions sur le territoire de la Commune de Tolochenaz en pourcentage

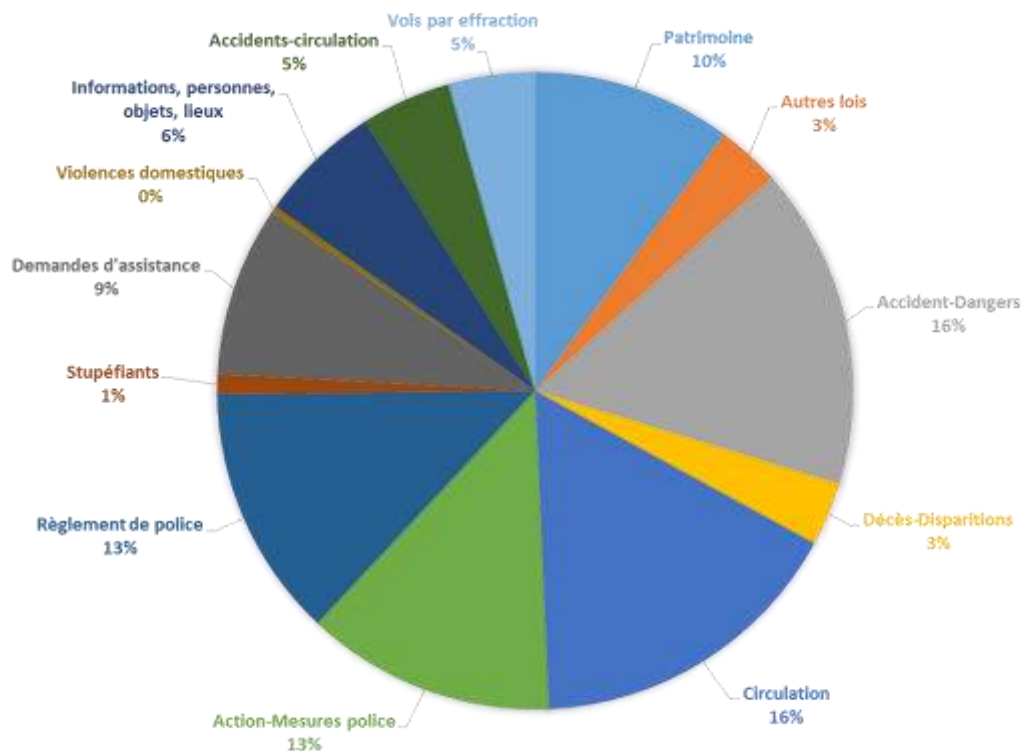


3.126 INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Sur le territoire de la Commune de Préverenges, les services de police ont assuré 592 interventions (668 en 2017).

Interventions sur la Commune de Préverenges, nombre de cas	
Patrimoine	60
Vols par effraction	26
Circulation	97
Accidents de la circulation	27
Règlement de police	76
Accidents de personnes – Dangers	97
Stupéfiants	6
Décès - Disparitions	19
Demandes d'assistance	51
Violences domestiques	2
Autres infractions aux Lois	19
Actions – mesures de police	75
Informations – personnes – objets et lieux	37

Graphique N° 5 : Interventions sur le territoire de la Commune de Préverenges en pourcentage

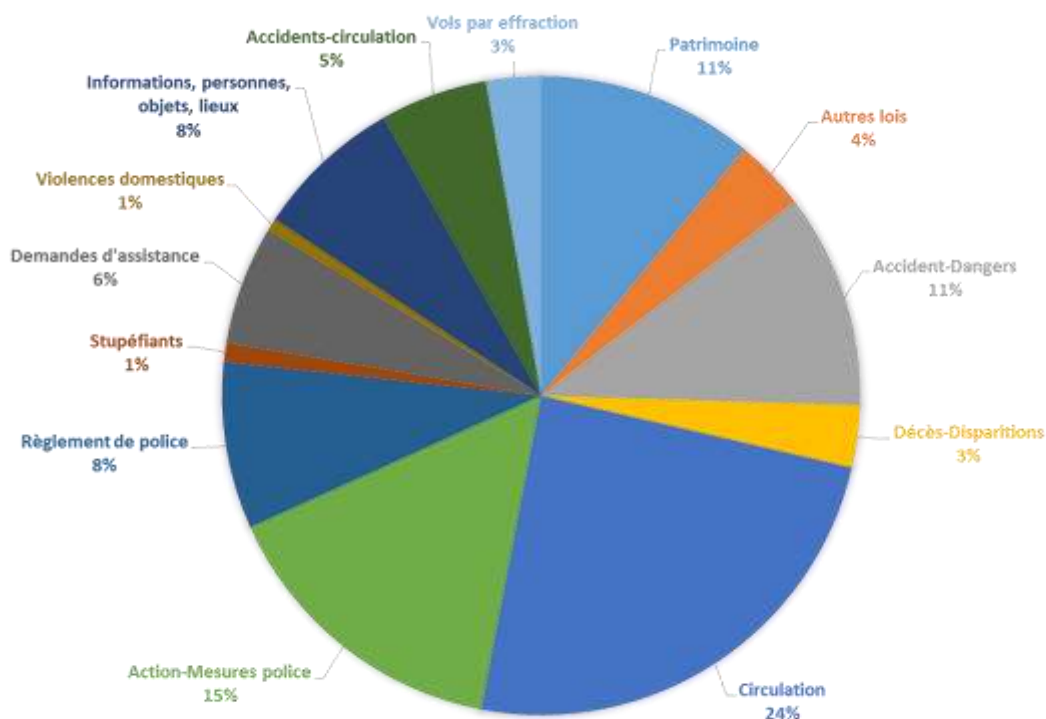


3.12.7 INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Sur le territoire de la Commune de Saint-Prex, les services de police ont assuré 828 interventions (733 en 2017).

Interventions sur la Commune de Saint-Prex, nombre de cas	
Patrimoine	91
Vols par effraction	23
Circulation	202
Accidents de la circulation	45
Règlement de police	70
Accidents de personnes – Dangers	90
Stupéfiants	8
Décès - Disparitions	26
Demandes d'assistance	50
Violences domestiques	5
Autres infractions aux Lois	30
Actions – mesures de police	126
Informations – personnes – objets et lieux	62

Graphique N° 6 : Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en pourcentage

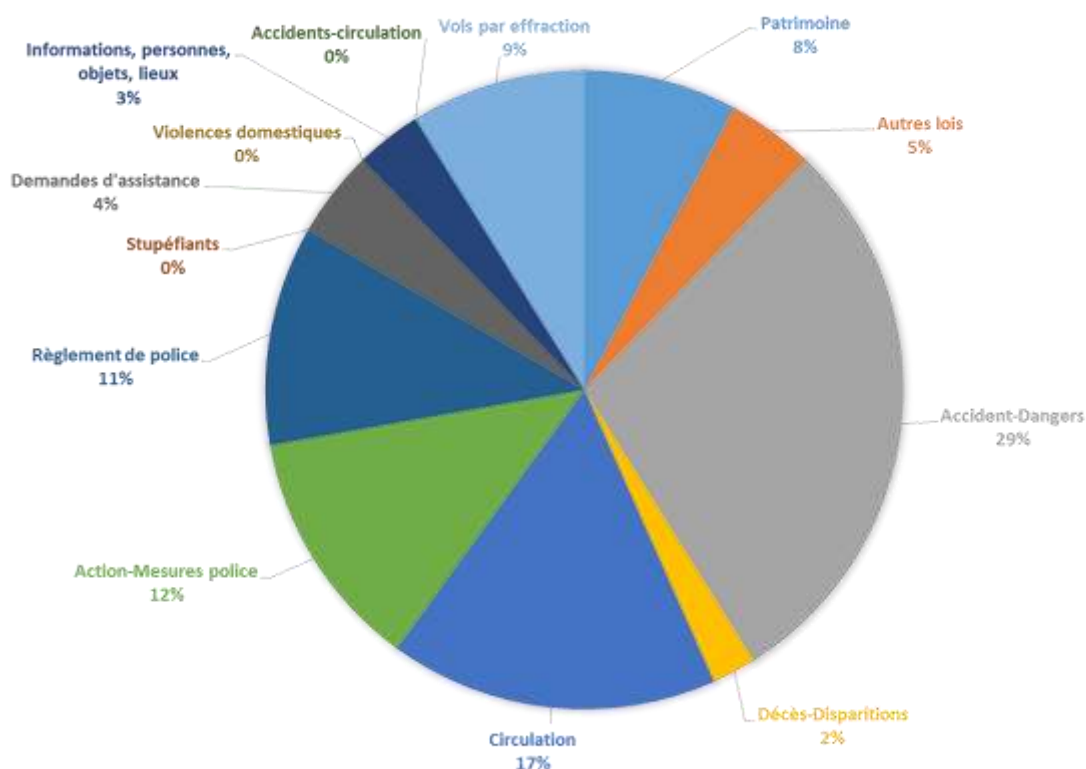


3.128 INTERVENTIONS À BUCHILLON

Sur le territoire de la Commune de Buchillon, les services de police ont assuré 90 interventions (111 en 2017).

Interventions sur la Commune de Buchillon, nombre de cas	
Patrimoine	7
Vols par effraction	8
Circulation	15
Accidents de la circulation	0
Règlement de police	10
Accidents de personnes – Dangers	26
Stupéfiants	0
Décès - Disparitions	2
Demandes d'assistance	4
Violences domestiques	0
Autres infractions aux Lois	4
Actions – mesures de police	11
Informations – personnes – objets et lieux	3

Graphique N° 7 : Interventions sur le territoire de la Commune de Buchillon en pourcentage

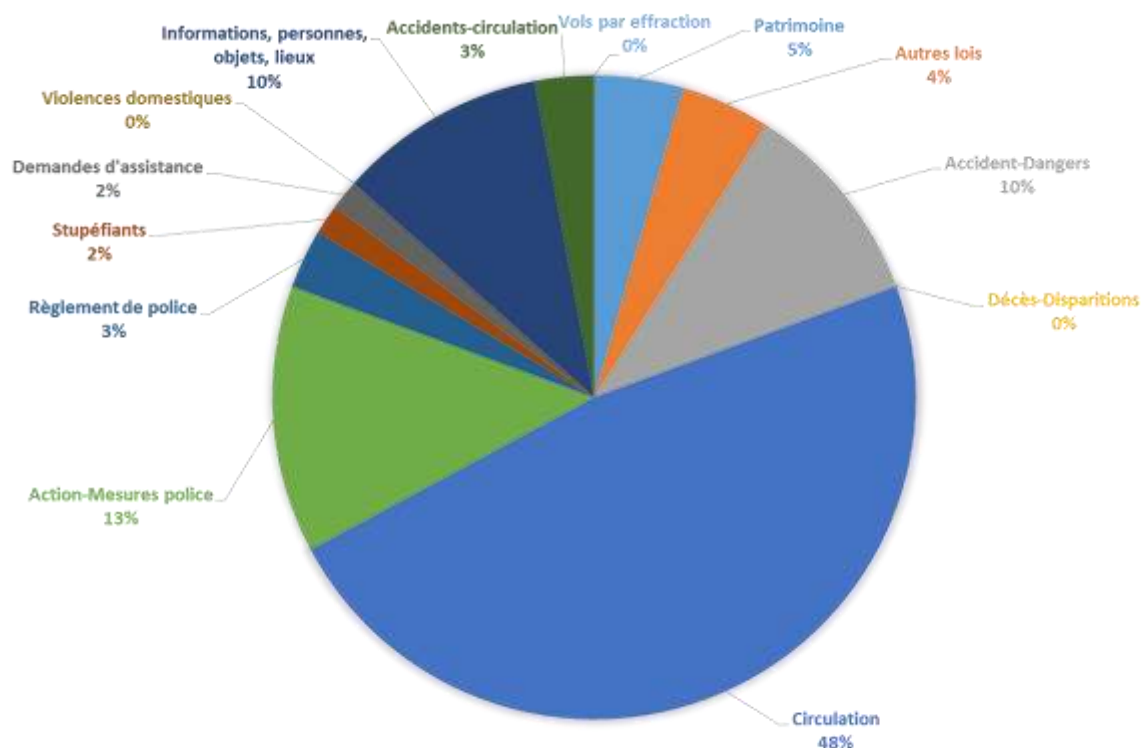


3.12.9 INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, les services de police ont assuré 67 interventions (47 en 2017).

Interventions sur la Commune de Lussy-sur-Morges, nombre de cas	
Patrimoine	3
Vols par effraction	0
Circulation	32
Accidents de la circulation	2
Règlement de police	2
Accidents de personnes – Dangers	7
Stupéfiants	1
Décès - Disparitions	0
Demandes d'assistance	1
Violences domestiques	0
Autres infractions aux Lois	3
Actions – mesures de police	9
Informations – personnes – objets et lieux	7

Graphique N° 8 : Interventions sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges en pourcentage

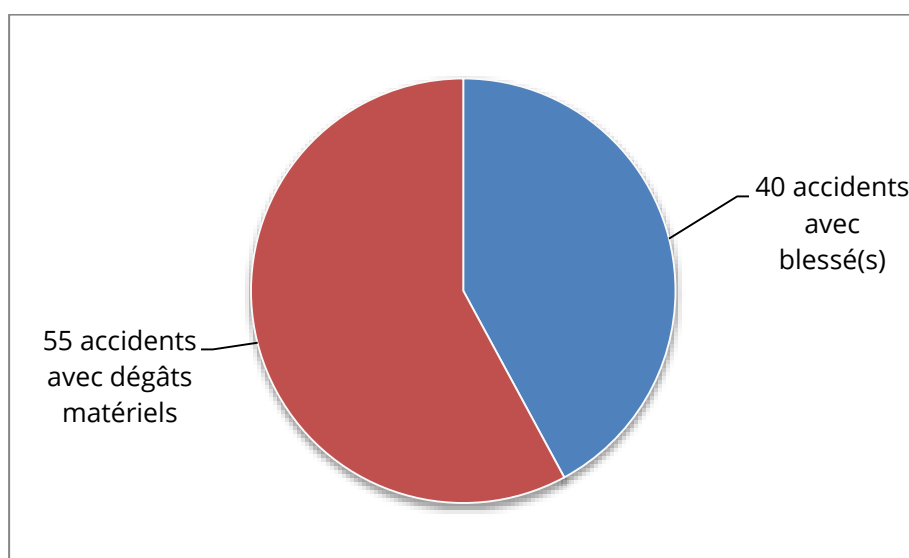


3.1.3 ACCIDENTS

Comme indiqué au graphique N° 1, les services de police sont intervenus à 317 reprises en raison d'accidents de la circulation (333 en 2017), un accident mortel est à déplorer (aucun en 2017). Parmi ces accidents, 95 ont fait l'objet d'un rapport de police (91 en 2017).

Le graphique N° 9 illustre les types d'accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police. 55 rapports concernent des accidents avec dégâts matériels (68 en 2017) et 40 rapports concernent des accidents avec blessé(s) (23 en 2017), pour un total de 40 personnes blessées (26 en 2017).

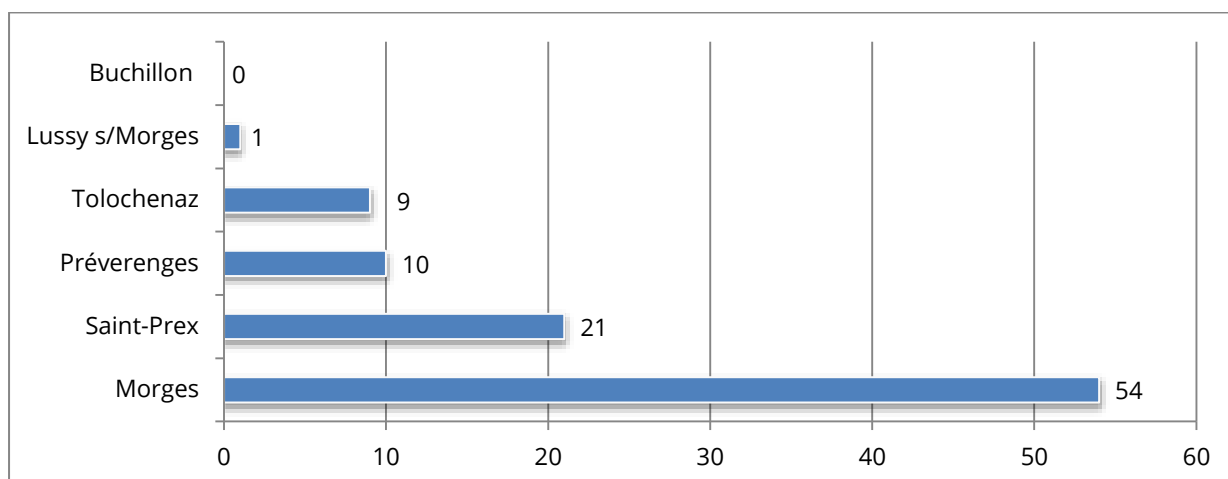
Graphique N° 9 : Les rapports d'accidents



3.1.3.1 RÉPARTITION DES ACCIDENTS SUR LES COMMUNES PARTENAIRES

Comme illustré au graphique N° 10, 57% des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police ont eu lieu à Morges, 22% à Saint-Prex, 10,5% à Préverenges, 9,5% à Tolochenaz et 1% à Lussy-sur-Morges.

Graphique N° 10 : La répartition des rapports d'accidents sur les communes partenaires en chiffres

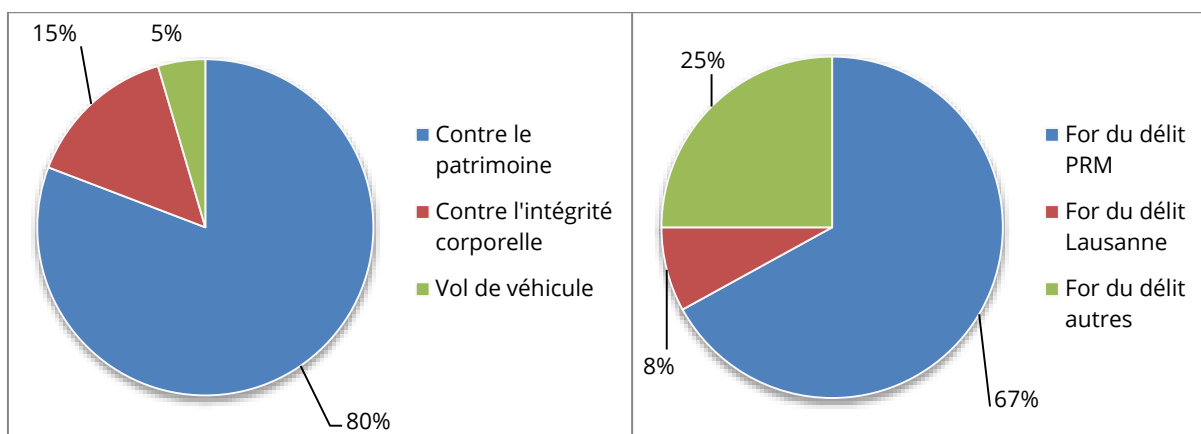


3.1.4 PLAINTES ENREGISTRÉES

Les services de police ont enregistré 968 plaintes en 2018 (1'101 en 2017). 80% de ces plaintes concernent des infractions contre le patrimoine, 15% des infractions contre l'intégrité corporelle et 5% des vols de véhicules.

67% des plaintes déposées concernent des infractions commises sur le territoire de la PRM, 8% traitent d'infractions commises à Lausanne et 25% sont relatives à des actes commis ailleurs.

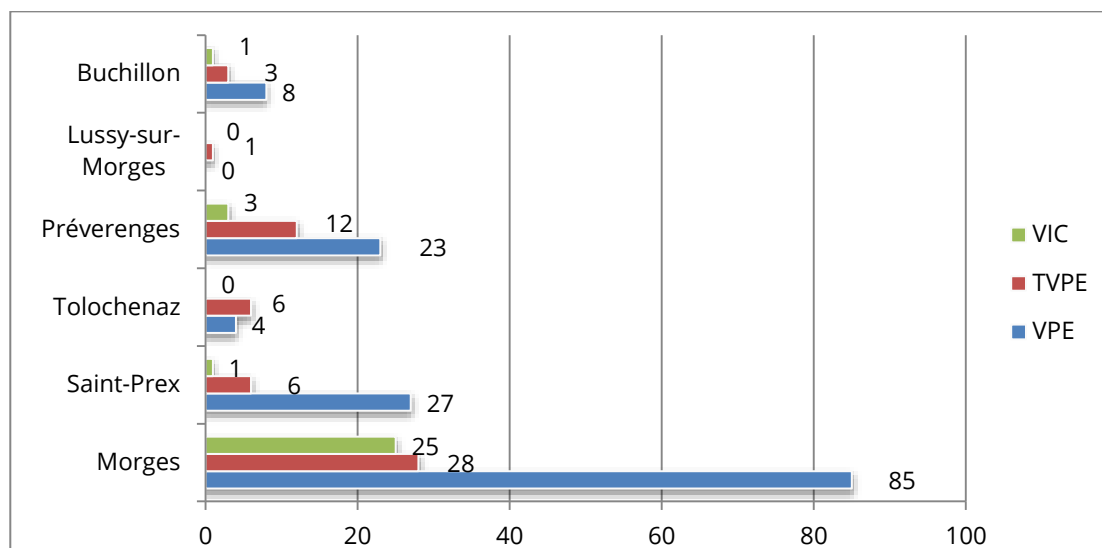
Graphique N° 11 : Répartition des plaintes enregistrées par type et par for



3.1.5 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Les services de police ont enregistré, sur le secteur de la PRM, 147 vols par effraction (VPE) (168 en 2017), 56 tentatives de vol par effraction (TVPE) (38 en 2017) et 30 vols par introduction clandestine (VIC) (33 en 2017). Les chiffres par commune sont illustrés dans le graphique N° 12.

Graphique N° 12 : Constats de vol par effraction sur l'ensemble du secteur en chiffres

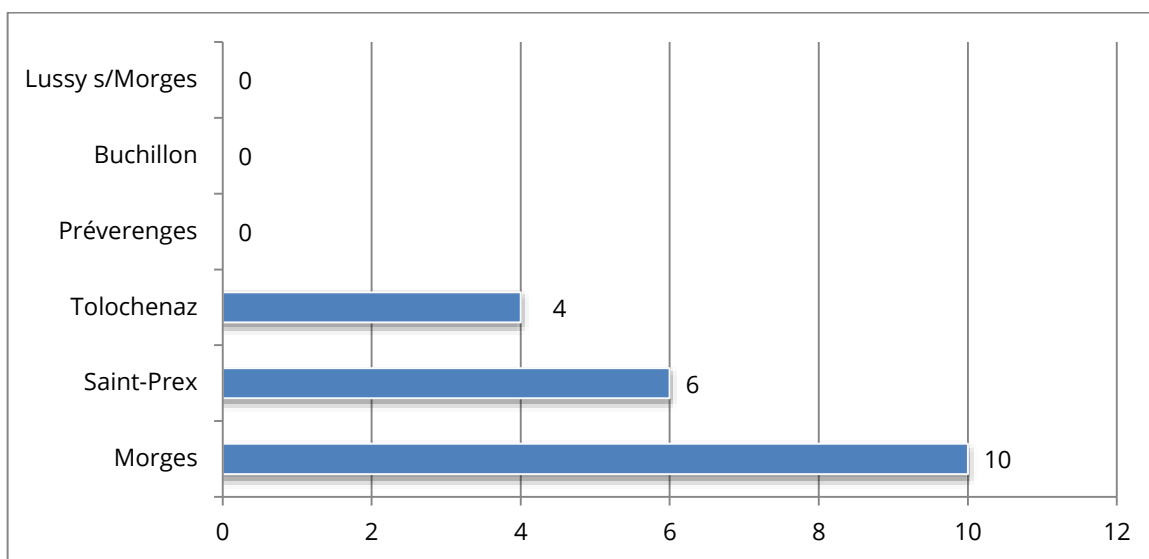


3.1.6 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

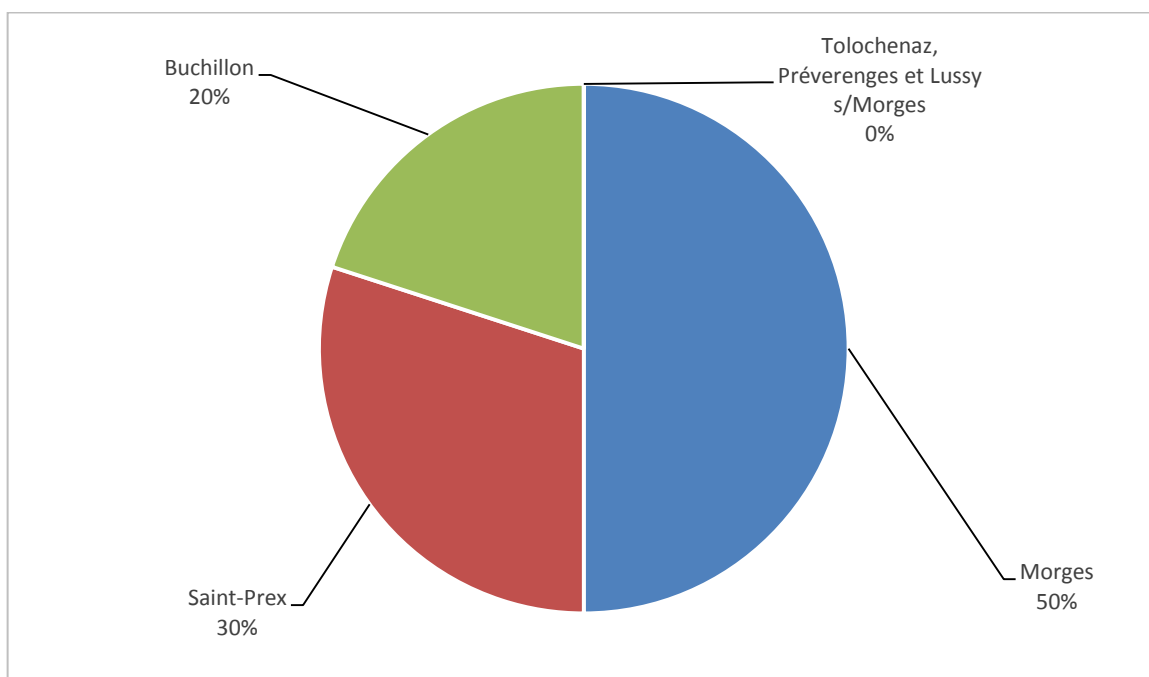
Les services de police ont enregistré 20 vols par effraction dans les véhicules (VPEV) sur le secteur de la PRM en 2018 (22 en 2017).

Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPEV sur le secteur de la PRM sont illustrés dans les graphiques N^{os} 13 et 14.

Graphique N° 13 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en chiffres



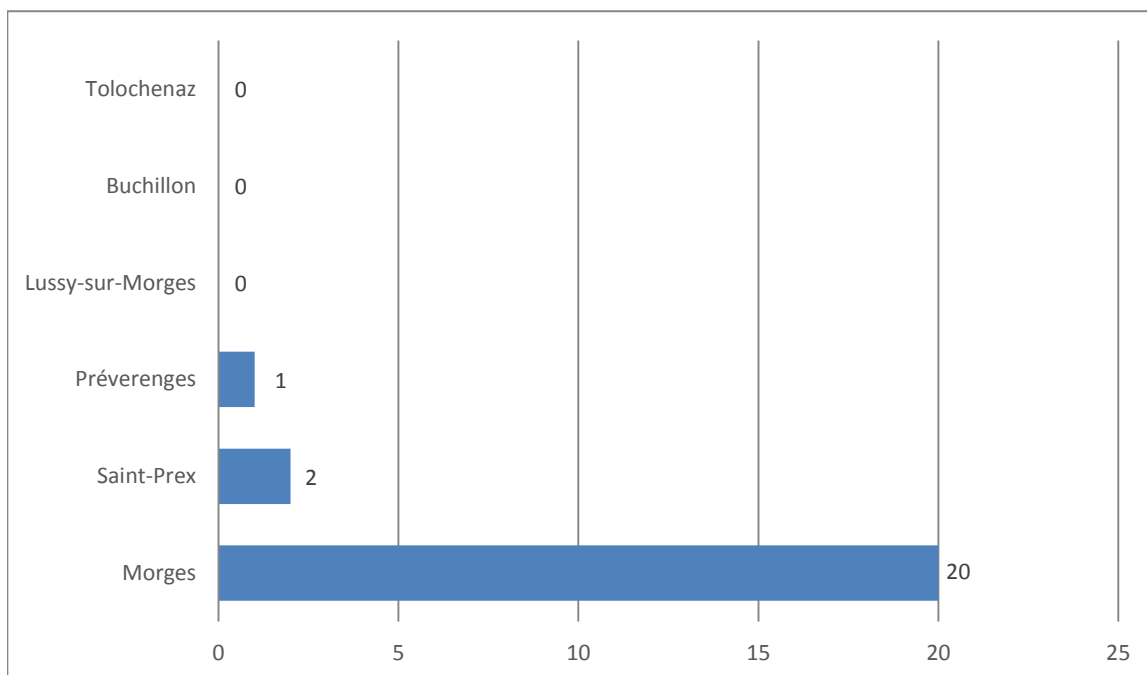
Graphique N° 14 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en pourcentages



3.1.7 STUPÉFIANTS - CONSOMMATION ET POSSESSION DE CANNABIS JUSQU'À 10 GRAMMES

En 2018, ont été infligées, sur le territoire de la PRM, 23 amendes d'ordre pour consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes (75 en 2017). Elles se répartissent par lieu d'infraction comme suit :

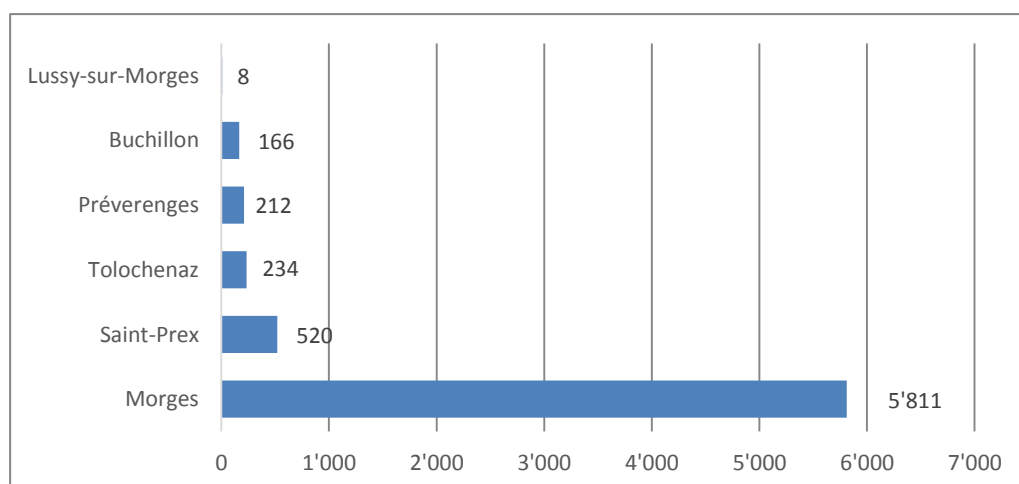
Graphique N° 15 : Amendes d'ordre – Consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes



3.1.8 AMENDES D'ORDRE POLICE (HORS RADAR)

A des fins de cohérence statistique, les amendes d'ordre infligées par la police, le radar et les ASP ont été séparées. Les amendes des ASP figurent dans la rubrique 3.2.7.4 et l'activité de l'Unité radar à la rubrique 3.2.6 (et chiffres suivants).

Dans ce tableau ne figurent donc que les amendes infligées par le personnel policier, police secours et brigade de proximité confondus.



3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE

La subdivision Prévention et Voie Publique est composée de la brigade de proximité, de l'Unité radar et de la brigade des Assistants de sécurité publique (ASP). Les agents rattachés à cette subdivision ne travaillent pas dans l'urgence et peuvent ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits ainsi qu'au travail dans les quartiers.

3.2.1 BRIGADE DE PROXIMITÉ

3.2.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La brigade de proximité est forte de 6 collaborateurs.

Elle dispose de deux véhicules de police, un balisé et un banalisé, de deux motos et de trois vélos, partagés avec police secours. L'équipement personnel ainsi que la formation de chaque collaborateur sont identiques à ceux d'un agent de police secours.

Missions principales :

- assurer des patrouilles pédestres, motorisées et cyclistes (préventives et répressives), afin d'augmenter la visibilité de la police et de faire baisser le sentiment d'insécurité ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- développer le service public de proximité et assurer une présence dans les postes de police décentralisés ;
- enregistrer des plaintes pénales non urgentes. Déplacement à domicile pour les plaignants à mobilité réduite ou âgés ;
- participer aux opérations de police planifiées, en collaboration avec police secours ;
- assurer le contact et le suivi des problématiques liées aux centres EVAM ;
- campagnes de prévention contre les phénomènes criminels (cambriolages, vols dans les véhicules, etc.) ;
- campagnes de prévention en matière de circulation routière ;
- instruction de la prévention scolaire et routière ;
- démarchage proactif des commerçants, conseils et suivi aux problématiques liées à la sécurité ;
- relation avec le public, afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire ;
- accompagnement des victimes suite à des situations traumatiques (agressions, violences domestiques, etc.) ;
- relation avec les écoles et les associations, organisation de séminaires

d'informations et de séances de médiation avec des personnes en rupture ;

- contact avec les personnes en rupture sociale qui occupent l'espace public ;
- surveillance et suivi des jeunes, notamment pour des faits d'incivilité ou de consommation abusive d'alcool et de stupéfiants ;
- recherche de renseignements, détection de phénomènes délictueux et enquêtes de voisinage ;
- occupation de la voie publique par des actions ciblées, en travaillant sur le flagrant délit (vols, agressions et incivilités) ;
- surveillance, prévention, en priorité auprès des jeunes, et sanction de la consommation de stupéfiants ;
- opérations de surveillances policières ciblées (distributeurs à billets, vols dans les véhicules, incivilités, stations-service, etc.).

3.2.2 CAMPAGNES DE PRÉVENTION

3.2.2.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Le thème des campagnes est régulièrement débattu entre les diverses polices vaudoises, suivant la criminalité du moment. Durant l'année 2018, ces campagnes ont été menées de la manière suivante :

Période	Sujet
Janvier	Prévention criminalité 8 ^{ème} primaire Harmos.
Janvier - Mars	Protégez-vous des voleurs
Mars - Mai	Videz votre véhicule
Avril - mai	Vols dans les bateaux
Juin - août	Vols sur les plages et/ou piscines Soirées de promotions estudiantines
Septembre	Surveillance dans le cadre du Paillote Festival Marché d'automne, vols par effraction
Octobre - novembre	Protégez-vous des voleurs
Décembre	Vols à la tire (pas de cadeau aux voleurs)

3.2.2.2 JOURNÉE PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

En sus des campagnes cantonales, la Prévention Suisse des Cambriolages (PSC) a organisé une journée nationale d'action contre les cambriolages dans les habitations, le 26 octobre 2018. Le but a été de sensibiliser la population par la remise d'un carré de chocolat, sur l'emballage duquel

est imprimée une note explicative sur la rapidité d'un cambriolage. Pour notre secteur, deux stands ont été tenus à Buchillon et à Saint-Prex (2 fois 3 heures). Une trentaine de personnes ont été approchées.

3.2.2.3 PRÉVENTION ROUTIÈRE

La brigade de proximité a organisé et dirigé 10 campagnes de prévention routière durant l'année scolaire 2018, la plupart en collaboration avec la division police secours. La succession des campagnes de prévention est listée ci-après :

Période scolaire	Thème
Semaines 01 à 09	Zéro pour mille, zéro problème. Conduire comme ça ? Dégivrez
Semaines 09 à 13	La bonne conduite pour les nuls
Semaines 13 à 20	Made visible (spécial cyclistes)
Semaines 20 à 26	Sécurité piétons Marché de printemps, voiture tonneau
Semaines 26 à 33	Respectez notre sécurité (chantiers)
Semaines 33 à 37	Roue arrêtée, enfants en sécurité
Semaines 37 à 42	Parents taxi, dépose sauvage
Semaines 42 à 49	Made visible
Semaine 49 à 52	Zéro pour mille, zéro problème

3.2.3 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2017/2018, 4'135 élèves (tous niveaux confondus) ont reçu la visite de la police. Toutes les classes de 3^e année du gymnase ont été rencontrées (379 élèves).

3.2.4 PRÉSENCE DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

Les postes décentralisés sont tenus par la brigade de proximité. Une heure quotidienne à Saint-Prex et une heure à Préverenges, soit 5 heures par semaine, selon le tableau ci-dessous:

Jour de la semaine	Matin		Après-midi	
Lundi	Saint-Prex	08h00 -09h00	Préverenges	14h00-15h00
Mardi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Mercredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00
Jeudi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Vendredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00

Pour l'année 2018, nous comptabilisons 724 heures de présence dans les postes décentralisés (738 heures en 2017). Ces heures sont réalisées selon les missions ordonnées et le nombre d'ETP présents.

La présence aux abords des écoles, l'enregistrement des plaintes et les renseignements au public sont nos principales sollicitations.

3.2.5 DÉMARCHES PROACTIVES

Le démarchage proactif des commerçants est en relation directe avec la criminalité et les campagnes de prévention. Des courriels de prévention et d'information leur sont régulièrement envoyés ce qui a permis en 2018 une meilleure collaboration avec nos services et un échange d'informations utiles pour prévenir les risques d'être victime.

Des patrouilles pédestres et des présences préventives dans les centres commerciaux sont effectuées tant par la brigade de proximité que par police secours.

La jeunesse n'est pas oubliée, puisque nous avons un contact permanent avec elle, lors de nos présences en rue, mais également au travers des centres de jeunes et des écoles, par le biais des directions, avec qui nous avons la chance d'avoir une relation privilégiée. Le partenariat avec les travailleurs sociaux de proximité est indispensable afin d'être en mesure d'apporter une aide la plus complète possible face aux problématiques rencontrées et aux besoins des jeunes que nous voyons grandir.

Le développement du travail dans les quartiers permet d'avoir une bonne connaissance du milieu et de ses acteurs ainsi qu'une meilleure maîtrise de l'utilisation de l'espace public.

Deux agents de proximité ont été formés en 2018 à l'analyse sécuritaire pour la prévention des cambriolages. Leurs analyses détaillées se déroulent lors d'une visite à domicile et abordent les habitudes en matière de prévention, le contrôle général du bien et les conseils pour les sécuriser.

Plusieurs demi-journées « Etre et rester mobile », organisées par l'Association Transport et Environnement (ATE) se sont déroulées à Morges. La police de proximité y a collaboré en donnant des cours, en accompagnant et en conseillant les seniors lors de situations délicates, telles que retirer de l'argent dans un distributeur à billets, avec pour but d'augmenter leur sécurité et de diminuer leur anxiété.

La police de proximité est également présente dans les grandes manifestations, comme « Le Livre sur les Quais », pour observer leur déroulement, identifier les personnes suspectes et apporter une réponse rapide en cas de besoin.

3.2.6 UNITÉ RADAR

3.2.6.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité radar est composée de deux policiers à plein temps. Elle est chargée :

- d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépied au bord de la chaussée;
- de détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route ;
- de pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif, qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

Cette unité dispose d'un appareil laser portable, ainsi que de deux caméras (radars automatisés), qui peuvent être installées aux cinq emplacements fixes, situés aux divers carrefours morgiens à fort trafic.

Dès 2018, le carrefour des avenues Pâquis/Peyrolaz est équipé de radars automatisés fixes, qui prennent des photographies de l'avant et de l'arrière des véhicules.

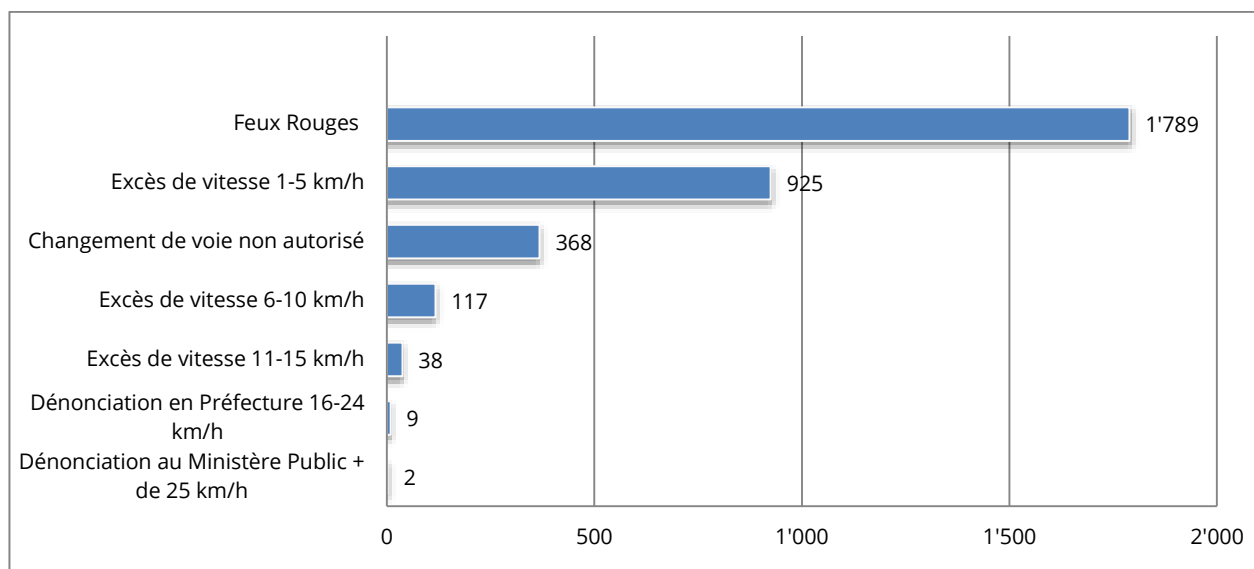
Notre nouvel appareil semi-stationnaire, surnommé « la Girafe », a été mis en fonction depuis le mois juin.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser de manière globale la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, deux radars préventifs ont également été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

3.2.6.2 CONTRÔLES FEUX ROUGES ET VITESSE (MORGES)

Les installations fixes feux rouges et vitesse fonctionnent 24h/24 et 7/7. Durant l'année 2018, 9'675'743 véhicules (9'276'762 en 2017) ont été contrôlés et le taux d'infractions s'élève à 0,030% en 2018 (0,014% en 2017). L'histogramme ci-dessous illustre le nombre d'infractions enregistré en 2018.

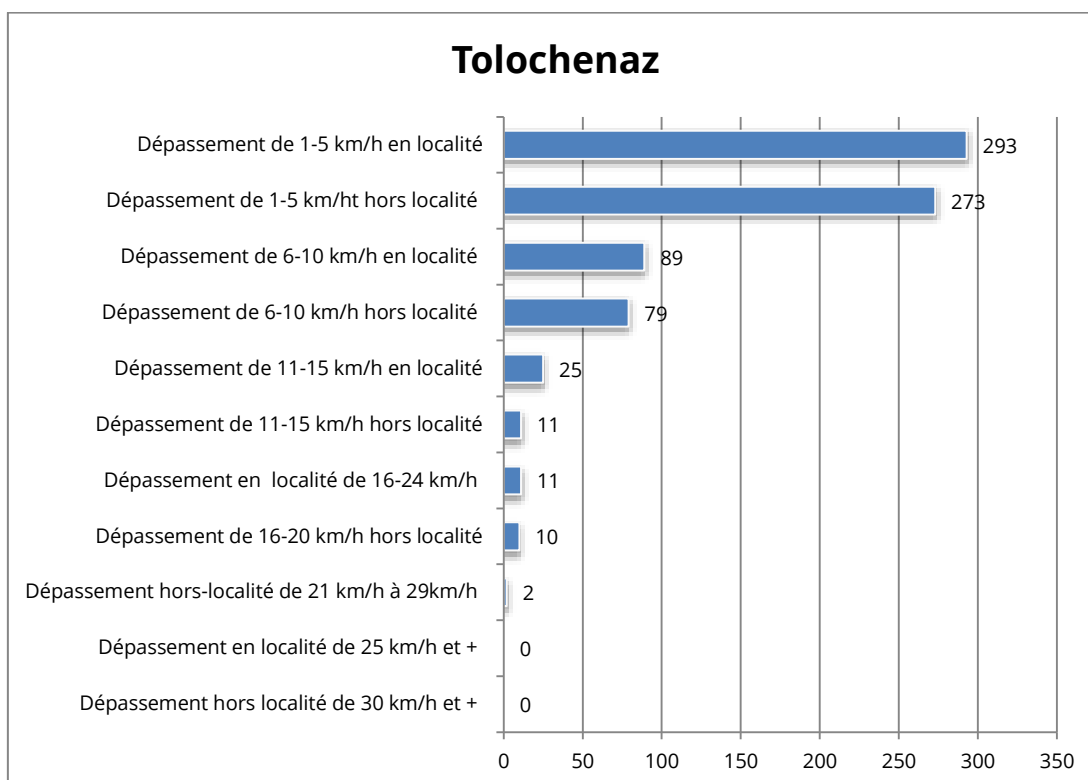
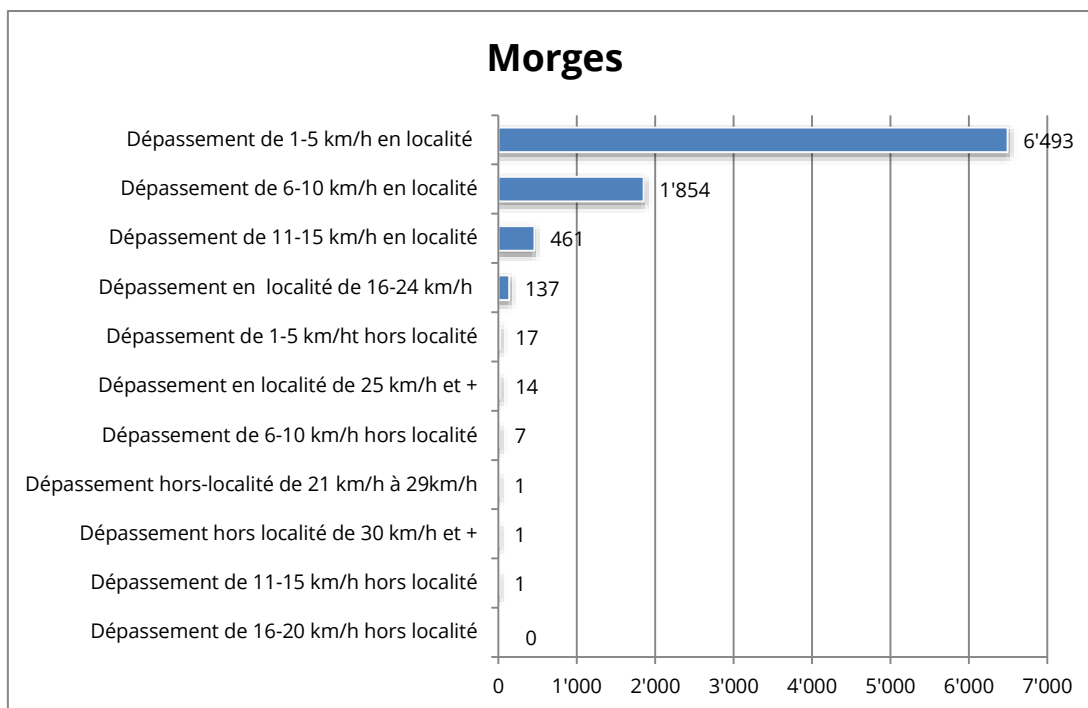


3.2.6.3 CONTRÔLES MOBILES DE VITESSE

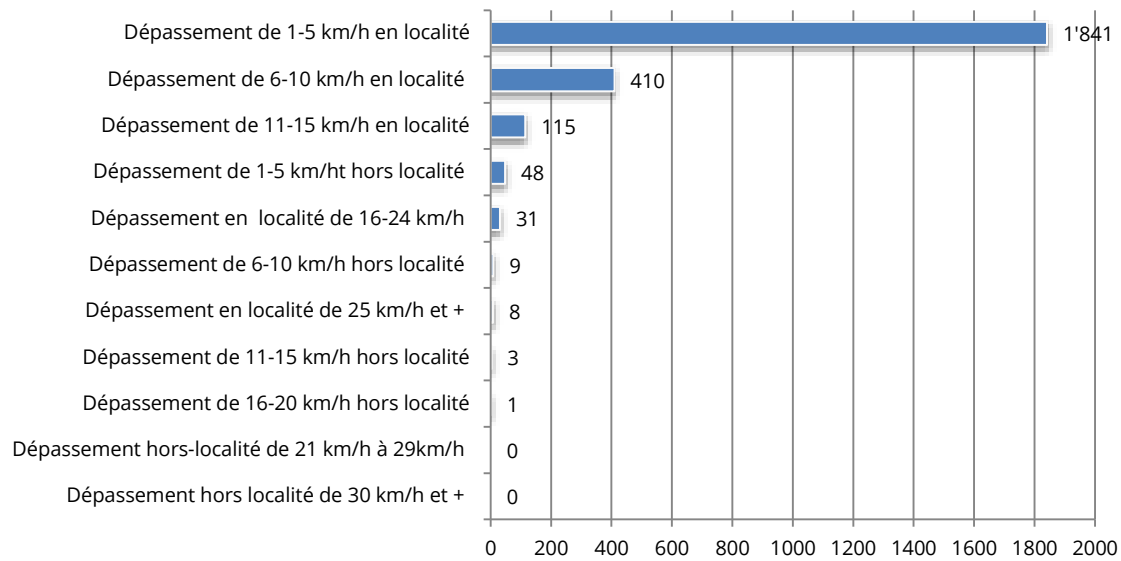
Pendant l'année 2018, 1'078 contrôles ont été effectués (636 en 2017) et 184'979 véhicules ont été contrôlés (127'471 en 2017). Ont été infligées 19'901 amendes d'ordre (12'976 en 2017), 414 dénonciations ont été établies en Préfecture (16-24 km/h en localité et 21 à 29 km/h hors localité) (245 en 2017) et 67 au Ministère Public (25 km/h et + en localité et 30km/ h et + hors localité) (21 en 2017), ce qui représente un total de 9% d'infractions.

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.

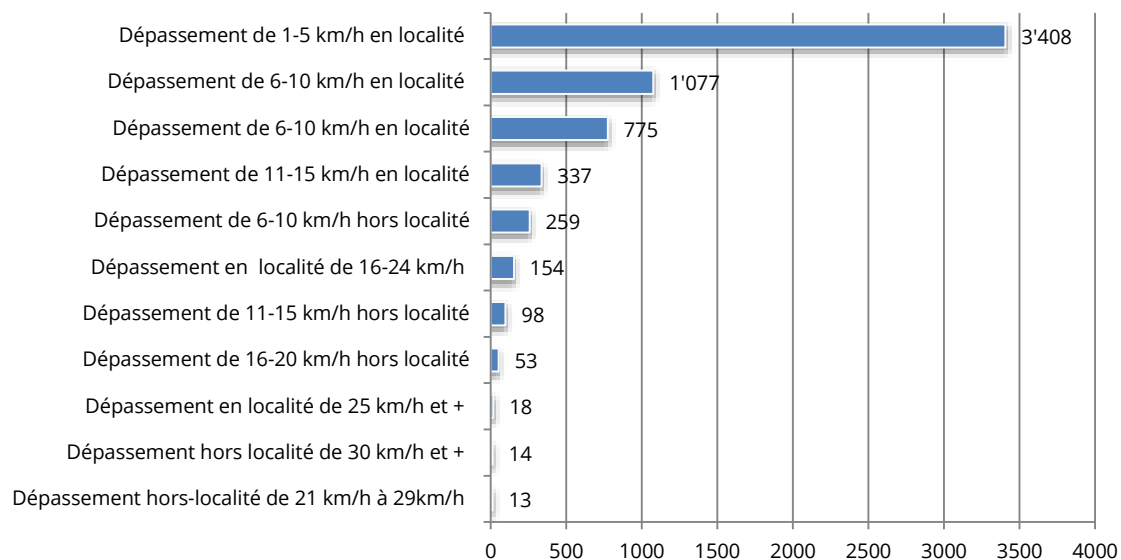
Ci-après le détail par commune :

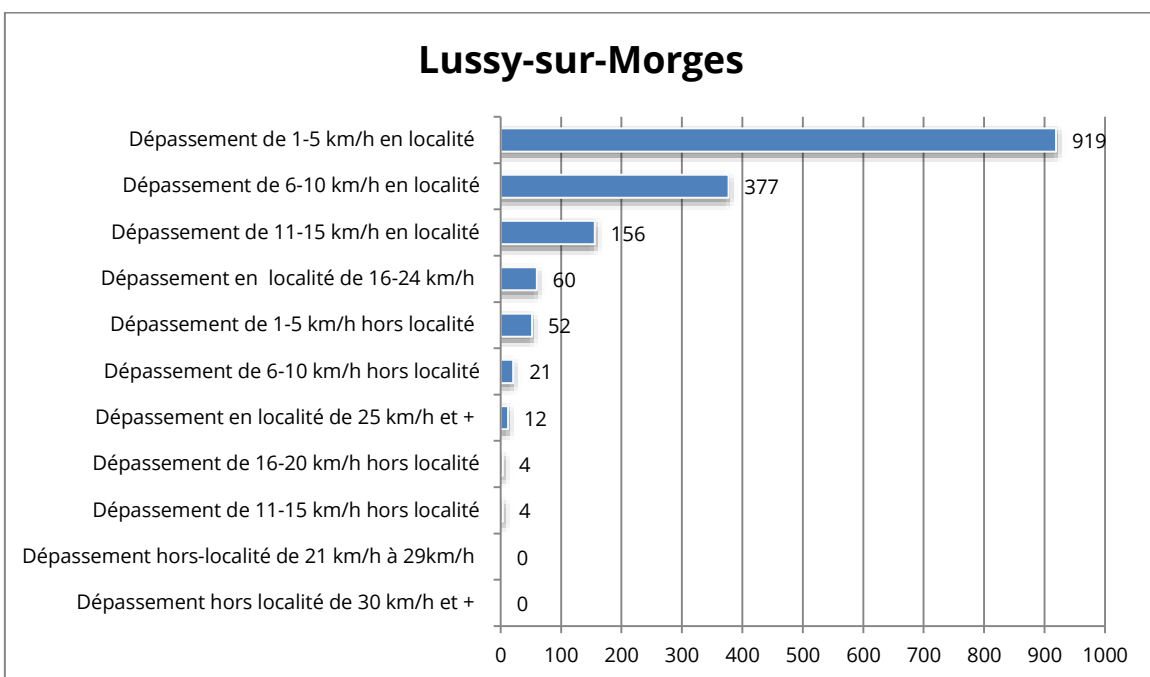
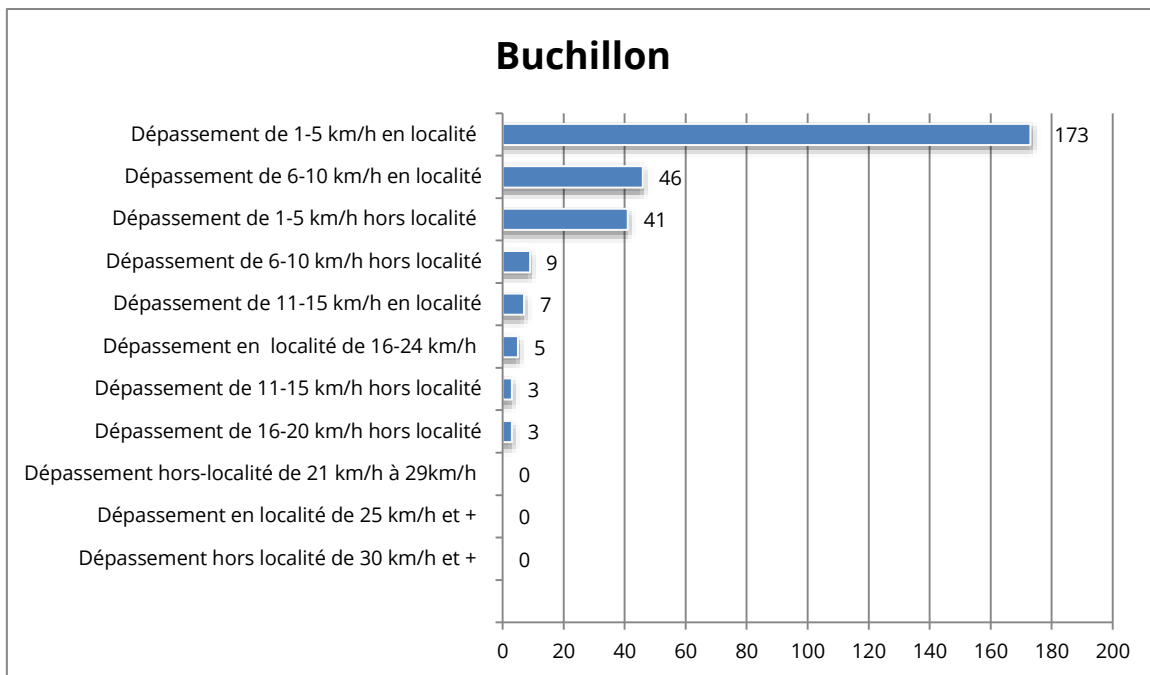


Préverenges



Saint-Prex



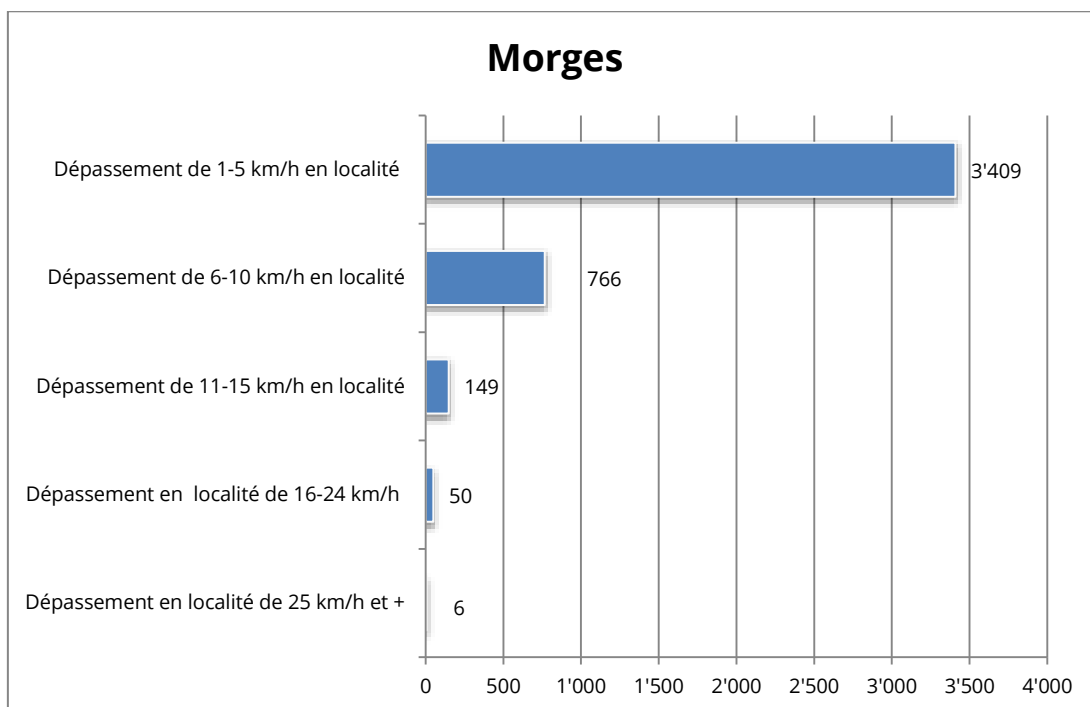


3.2.6.4 CONTRÔLES SEMI-STATIONNAIRE DE VITESSE (GIRAFE)

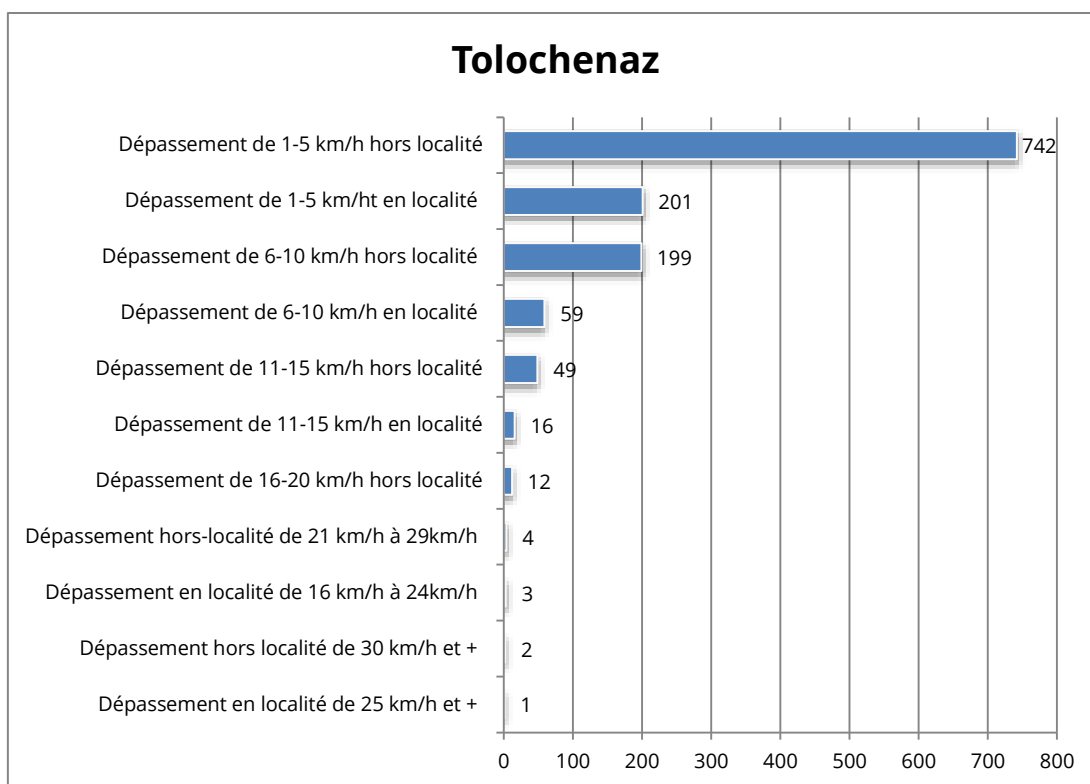
Durant l'année 2018, 26 contrôles ont été effectués et 628'224 véhicules ont été contrôlés. Nous relevons 13'211 amendes d'ordre. 216 dénonciations ont été établies en Préfecture (16-24 km/h en localité et 21 à 29 km/h hors localité) et 34 au Ministère Public (25 km/h et + en localité et 30km/ h et + hors localité), ce qui représente un total de 2,14% d'infractions.

Le radar semi-stationnaire a été engagé et installé à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière.

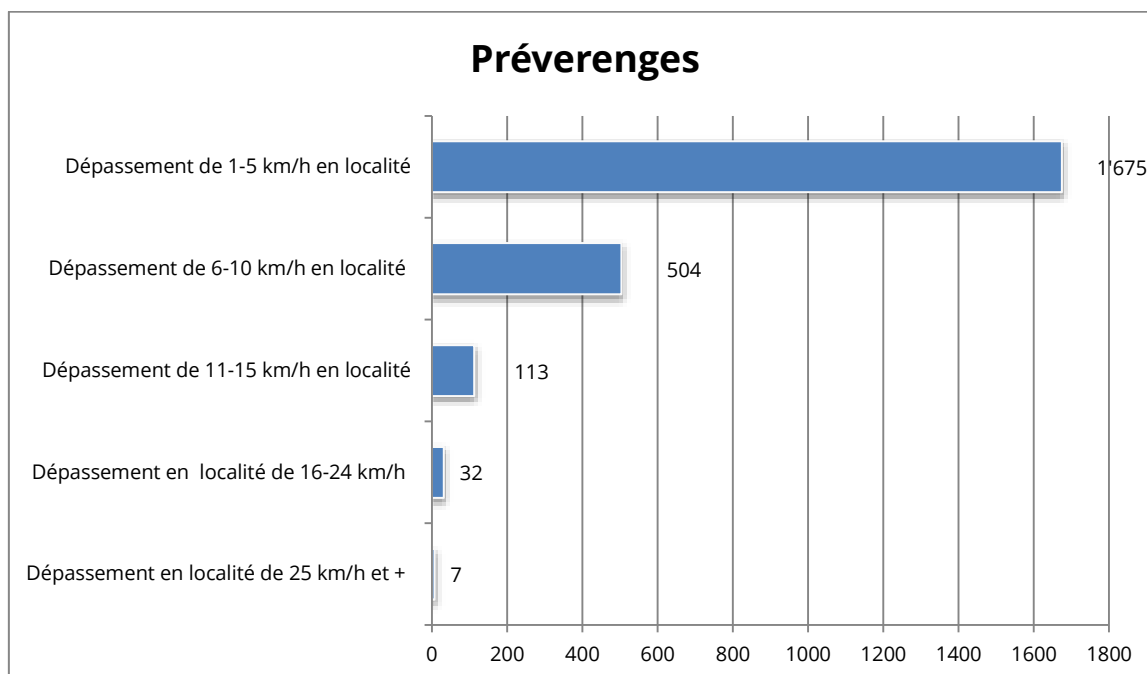
Ci-après le détail par commune :



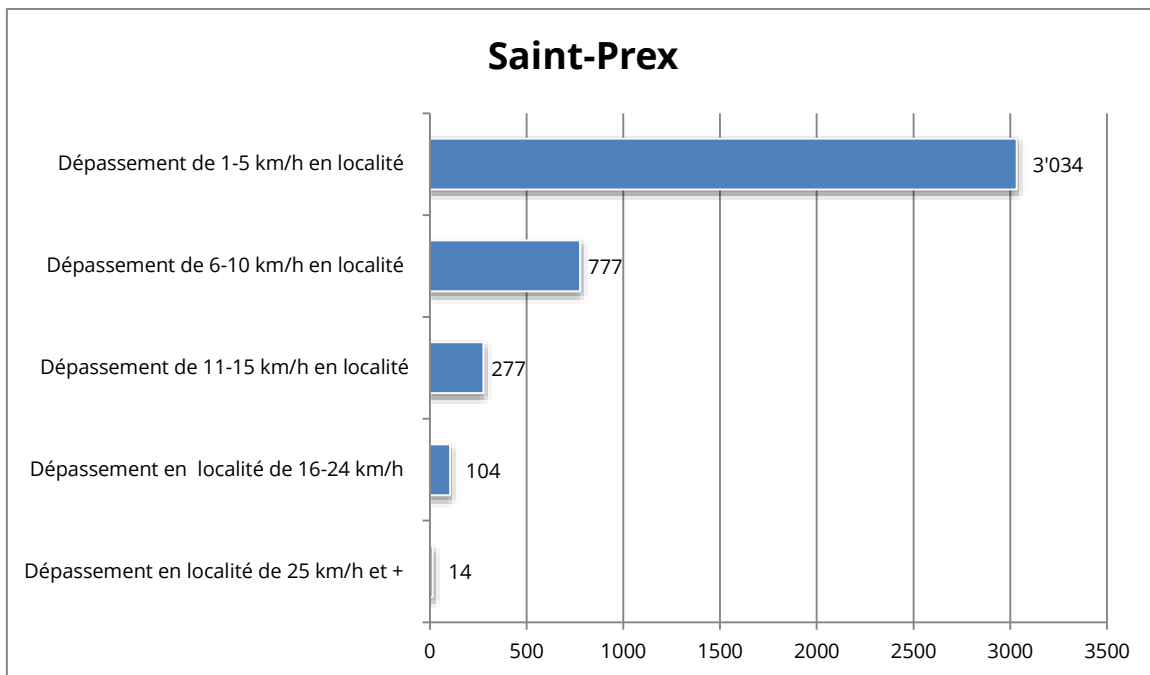
Sur 203'988 véhicules contrôlés, 4'380 excès de vitesse ont été dénoncés, avec un taux moyen de 2,14% d'infractions.



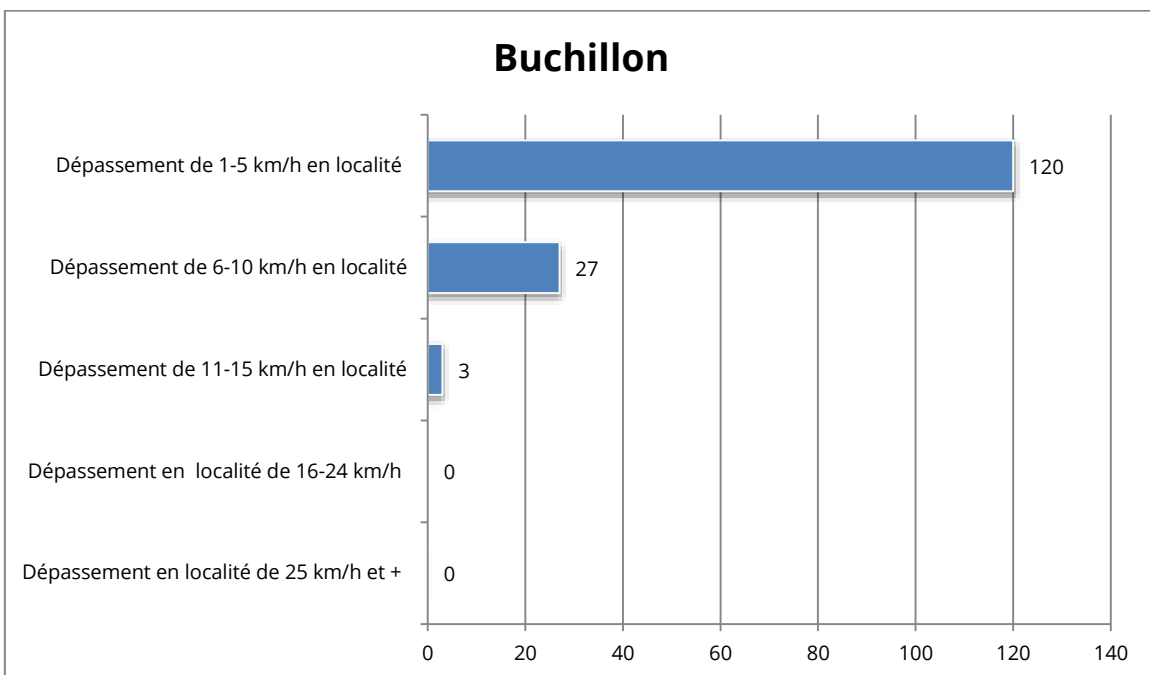
Sur 122'810 véhicules contrôlés, 1'288 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 1,04% d'infractions.



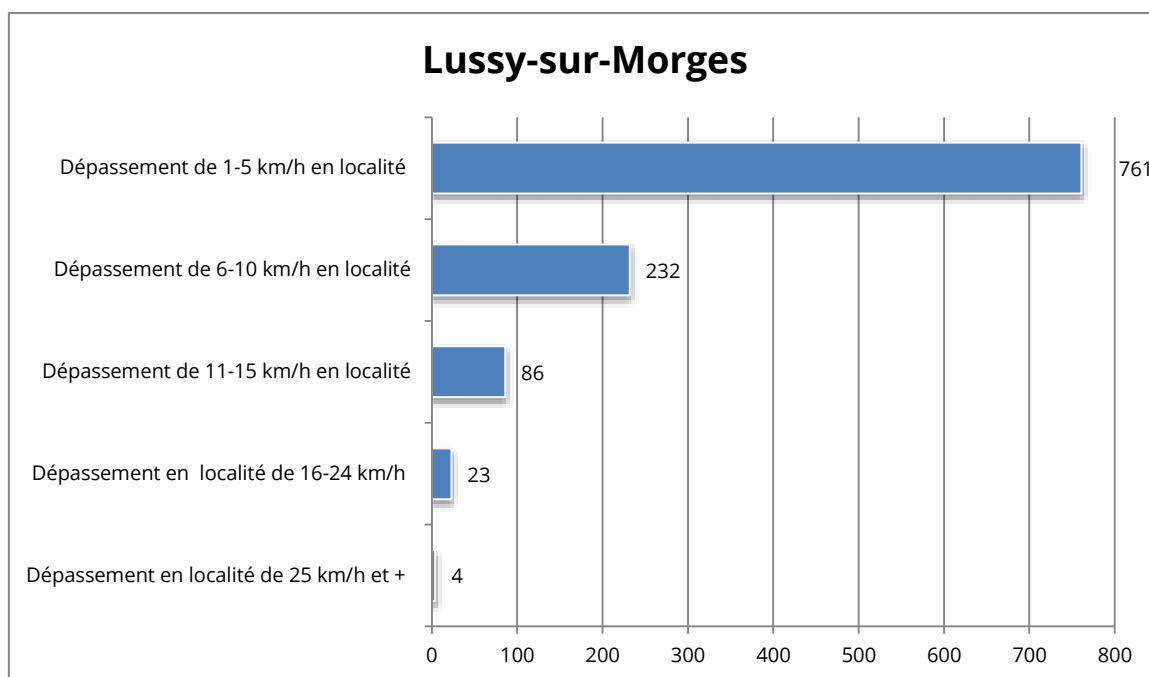
Sur 95'409 véhicules contrôlés, 2'331 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 2,44% d'infractions.



Sur 151'678 véhicules contrôlés, 4'206 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 2,77% d'infractions.



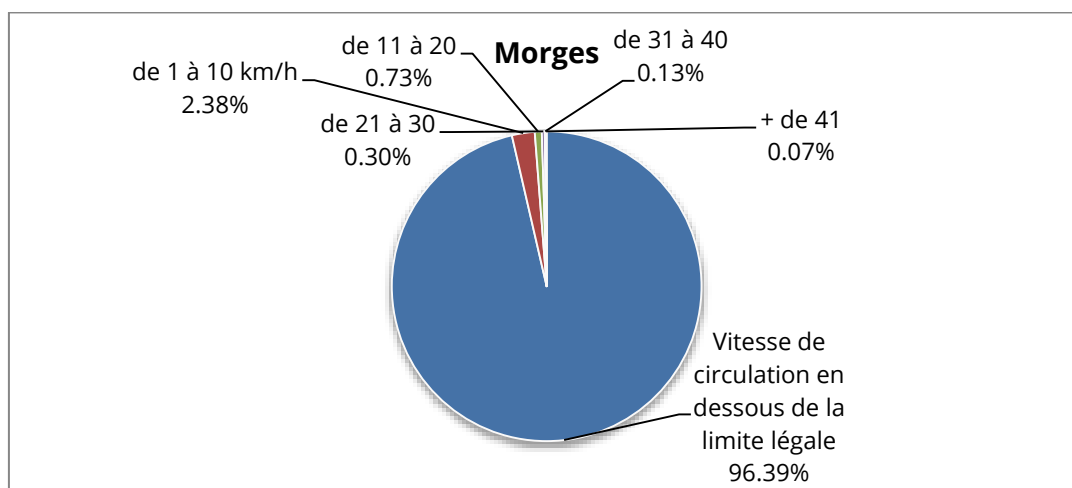
Sur 6'104 véhicules contrôlés, 150 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 2,45% d'infractions.

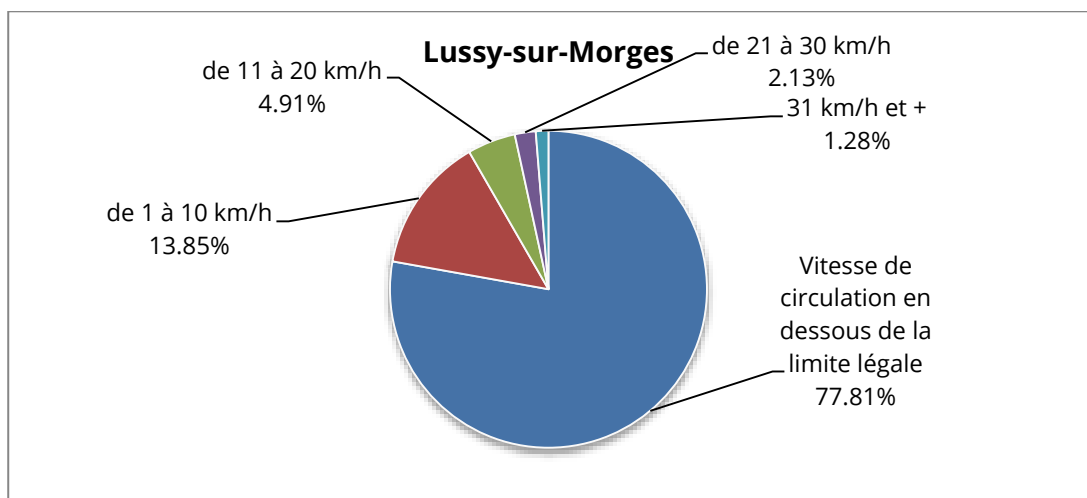
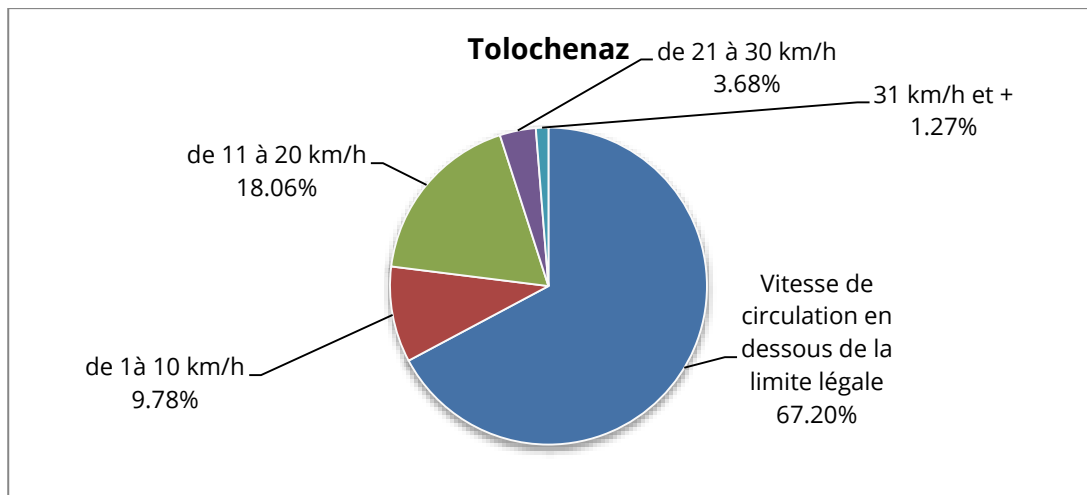
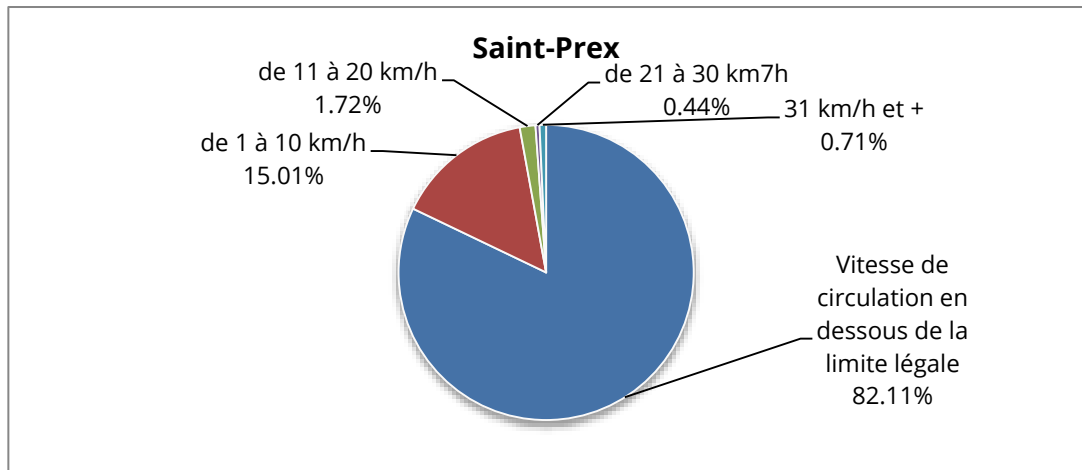


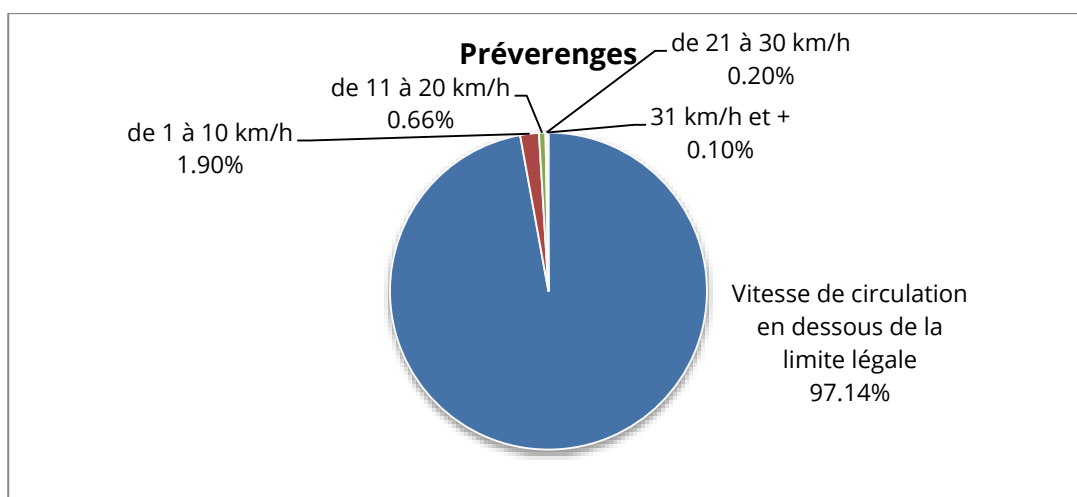
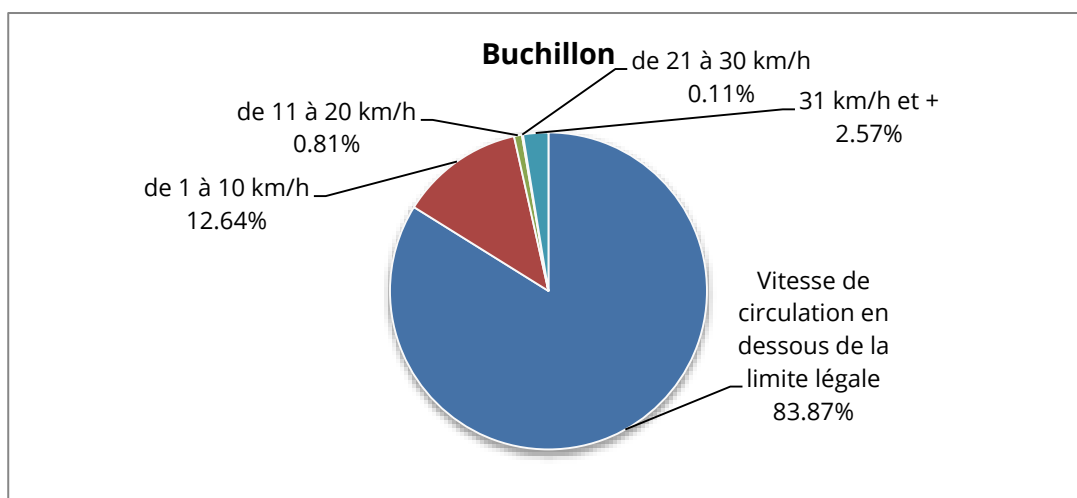
Sur 48'235 véhicules contrôlés, 1'106 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 2,29% d'infractions.

3.2.6.5 CONTRÔLES MOBILES PRÉVENTIFS

Les contrôles mobiles ont pu être effectués sur l'ensemble des communes membres.







3.2.7 BRIGADE ASP

Le nombre d'ETP pour la brigade des Assistants de la sécurité publique (ASP), rattachée à la subdivision Prévention et Voie Publique, s'élève à 6.4 ETP. L'équipe est dotée de 2 fourgons, 2 scooters ainsi que 4 vélos, dont 2 électriques, partagés avec police secours et la brigade de proximité.

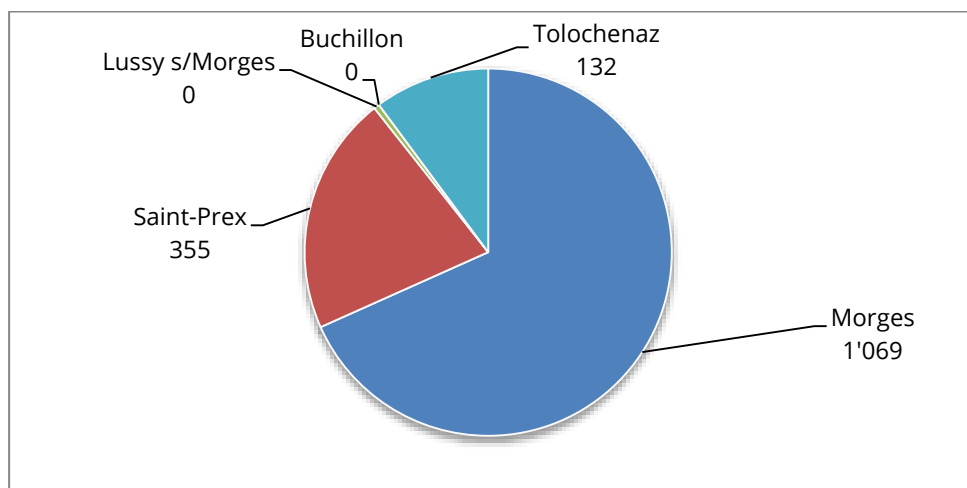
3.2.7.1 HORODATEURS

Les ASP ont effectué 724 heures (750 heures en 2017) pour le maintien du parc des machines, afin de le garder en parfait état de fonctionnement. Lors de ces contrôles programmés, l'ASP effectue l'entretien périodique et le renouvellement des rouleaux de tickets. Sont dénombrées 48 interventions sur les appareils en panne (46 en 2017).

3.2.7.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les ASP notifient les commandements de payer pour toutes les communes partenaires, à l'exception de Préverenges.

Ils sont dénombrés comme suit :



1'263 commandements de payer ont été notifiés (1'430 en 2017) et 293 (214 en 2017) ont été retournés avec un rapport à l'Office des poursuites.

3.2.7.3 RAPPORTS DE NATURALISATION ET DE RENSEIGNEMENT POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

Les ASP rédigent les rapports de naturalisation ainsi que les enquêtes pour l'Office de la population pour toutes les communes partenaires (Préverenges excepté).

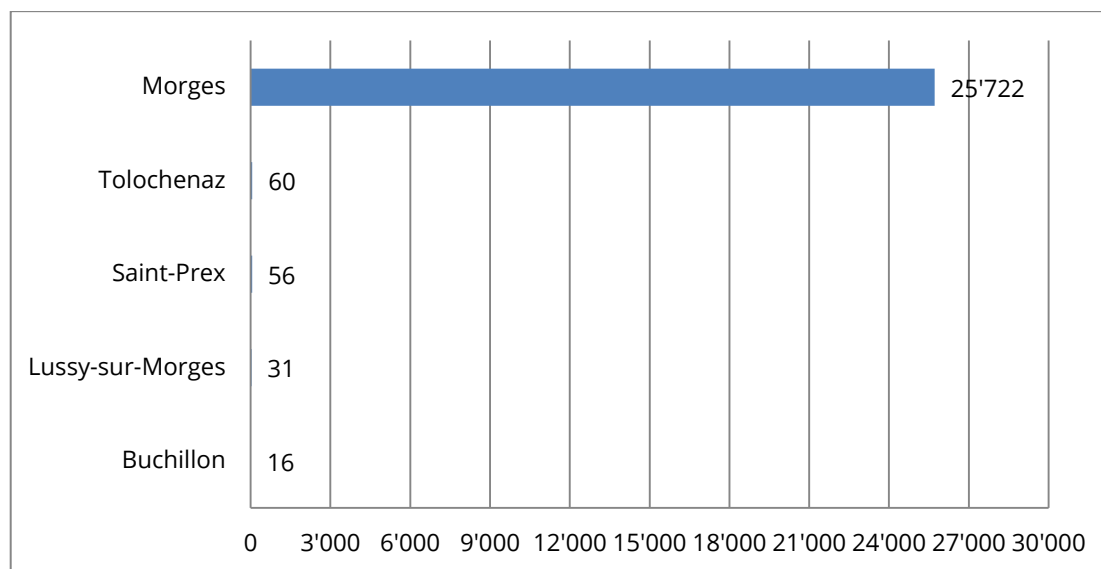
Ils se répartissent en **2018** (2017) comme suit :

	Morges	Tolochenaz	Buchillon	Saint-Prex	Lussy-sur-Morges	Total
Naturalisations ordinaires	45 (82)	3 (15)	1 (7)	5 (4)	1 (2)	55 (113)
Enquêtes Office de la population	63 (175)	2 (7)	0 (0)	22 (9)	0 (0)	87 (191)
Total	108 (258)	5 (22)	1 (7)	27 (13)	1 (2)	142 (305)

La baisse de demandes de naturalisation s'explique par la nouvelle Loi sur la nationalité suisse (LN), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'obtention de la nationalité est devenue plus complexe. Les candidats doivent passer un test d'aptitude et maîtriser l'une des langues nationales. Fin 2017, nous avons reçu beaucoup de demandes de candidats, qui voulaient éviter que leur dossier soit traité sur la base de la nouvelle Loi.

3.2.7.4 AMENDES D'ORDRE STATIONNEMENT

En 2018, 25'885 amendes d'ordre ont été infligées sur le secteur PRM (25'304 en 2017) par les ASP. Dès le 1^{er} janvier 2018 le nombre d'amendes infligé par les agents de police figure au point 3.1.8. Elles se répartissent comme suit :



3.3 UNITÉ SIGNALISATION

3.3.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité signalisation, forte de 3 ETP, est équipée d'un fourgon de transport de matériel et de toute la signalisation mobile nécessaire aux besoins du service. Elle a pour missions de :

- participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place) ;
- mettre en place la nouvelle signalisation ;
- entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos ;
- mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général ;
- collaborer aux diverses manifestations, mise en place du dispositif général et des déviations ;
- établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales ;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire ;

- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers ;
- lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi ;
- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.) ;
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3.3.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

L'Unité signalisation est intervenue sur les Communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex et Lussy-sur-Morges, selon le descriptif ci-après.

3.3.2.1 MORGES

- A 791 reprises, pour mettre en place de la nouvelle signalisation, entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières Morion, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos, pour mettre en conformité la signalisation, le marquage, ou assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général. Réparer les dommages et assurer le suivi lors d'accidents avec auteurs connus ou inconnus ou lors de malveillance. Pour 5 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés, s'élevant à CHF 6'759.20, ont été facturés aux responsables (9 cas et CHF 15'770.30 en 2017).
- A 640 reprises pour poser de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Beausobre, écoles, ainsi que les sociétés sportives et culturelles morgiennes.
- A 704 reprises pour la réservation de places de parc, suite aux demandes de privés, livraisons, grues, déménagements, travaux, mariages, etc. Ces prestations ont été facturées aux demandeurs pour un montant de CHF 18'108.00 (1'023 reprises et CHF 18'738.90 en 2017).
- La Direction des infrastructures et gestion urbaine de la Ville de Morges a délivré 138 permis de fouille, de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public de la commune. Dans la mesure du possible, à chaque permis, notre unité intervient en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.

- L'Unité signalisation a été présente à 457 séances pour des chantiers, manifestations et projets en ville.

3.3.2.2 TOLOCHENAZ

- à 44 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements
- entretien de la signalisation et du marquage ;
- renouvellement et amélioration du matériel de signalisation et des dispositifs ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.3 SAINT-PREX

- à 440 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements ;
- entretien de la signalisation et du marquage ;
- renouvellement et amélioration du matériel de signalisation et des dispositifs ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.4 LUSSY-SUR-MORGES

- à 16 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, inaugurations et autres chantiers ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 SECRÉTARIAT

Le secrétariat est constitué de 5.85 ETP.

4.2 COMMISSION DE POLICE

4.2.1 MISSIONS

La Commission de police est l'autorité pénale compétente en matière de contravention, chargée de juger les infractions aux règlements communaux ainsi qu'aux autres dispositions légales le spécifiant, pour autant que le for de l'infraction soit une des six communes de l'Association.

La Commission de police s'occupe de toutes les communes membres de l'Association de communes Police Région Morges.

4.2.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a délivré 6'575 ordonnances pénales (7'628 en 2017), 45 citations (26 en 2017), aucune condamnation à du travail d'intérêt général (1 en 2017) et a converti 35 amendes en peines privatives de liberté (21 en 2017).

Le bureau de la Commission de police s'occupe également de la procédure de recouvrement. A ce titre, elle a délivré 2'532 sommations (1'890 en 2017) et transmis 972 dossiers à l'Office des poursuites (419 en 2017).

4.3 POLICE DU COMMERCE

4.3.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
 - gestion administrative des licences des établissements morgiens ;
 - examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
 - encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture ;
 - gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
 - gestion du domaine public, occupation pour portes habits, stop trottoir, etc., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.

- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
 - délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques ;
 - collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises ;
 - contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
 - contrôles imposés par la Police cantonale et le SECO. Cette année les bijouteries étaient concernées ;
 - contrôles à la suite de plaintes émanant du public ;
 - contrôles ponctuels des soldes.
- Service des taxis
 - gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelles des carnets de conducteurs ;
 - examen des nouveaux conducteurs (10 nouveaux chauffeurs ont réussi l'examen) ;
 - collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.

4.3.11 MORGES

- 283 manifestations ont été autorisées sur la Commune de Morges, dont 99 ont nécessité la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- Le Salon Divinum pour sa deuxième édition a donné entière satisfaction aux vigneron et aux visiteurs
- Le Marché de Noël au Château a également eu un énorme succès pour sa seconde édition à cet emplacement.
- Les Grands Marchés (Printemps, Automne et les nocturnes de Noël), organisés par la Police du commerce, ont vu l'affluence totale d'environ 515 étalagistes.
- Tout artiste, musicien, de rue doit se présenter au poste de police pour être auditionné et ce afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

4.3.12 LUSSY-SUR-MORGES

- 2 manifestations ont été autorisées, avec permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.

4.4 SERVICE DES INHUMATIONS

4.4.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service des inhumations et incinération est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- l'enregistrement des déclarations de décès et informe les autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges) ;
- la réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès ;
- la délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer ;
- la gestion des contrats de concession de tombe.

272 décès (270 en 2017) ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations.

On dénombre 51 inhumations au Cimetière de Morges, 213 incinérations, aucun corps légués au CURML (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale) et 8 corps rapatriés dans leur pays d'origine.

En 2018, 5 demandes pour la prise en charge des frais d'obsèques de défunts morgiens ont été transmises à la Municipalité (8 en 2017).

5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

5.1 EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2018 se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2017	Nombre d'ETP 2018
Direction/Etat-major	6.80	6.80
Secrétariat et réception	5.85	5.85
Unité exploitation et systèmes d'information	2	2
Division opérationnelle	0	0
Police secours	33.5	31.5
Police de proximité	4	6
Unité radar	3	2
Assistants de sécurité publique	6.40	6.60
Aspirants	4	3
Services généraux	0	0
Logistique	1	1
Police du commerce	2	2
Signalisation	3	2.9
Total	71.55	69.65
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)
Ratio policier/population	1/756	1/741

5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations de collaborateurs durant l'année 2018.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées/mutations	Départs/mutations
Direction/Etat-major	0	0
Secrétariat et réception	0	0
Unité exploitation et systèmes d'information	1	1
Police secours	4	6
Police de proximité	2	0
Unité radar	0	1
Assistants de sécurité publique	1	0.80
Aspirants	3	4
Signalisation		0.10
Total	11.00	12.90

5.1.2 TABLEAU D'ABSENTÉISME

Année	2015	2016	2017	2018
Maladie	777 jours	970 jours	688.70 jours	866.40 jours
Accidents professionnels	9 jours	77jours	195.10 jours	69.10 jours
Accidents non professionnels	21 jours	36jours	73.70 jours	122.50 jours
Total	807 jours	1'083jours	957.50 jours	1'058.00 jours

5.2 ACADÉMIE DE POLICE

5.2.1 NOUVEAUX ASPIRANTS DE POLICE

Le Comité de direction a approuvé l'engagement de 4 aspirants pour l'Académie de Savatan volée 2018-2019. L'un d'eux a intégré les rangs de police secours en octobre, alors que les trois autres nous rejoindront en avril 2019, dès l'obtention du Brevet fédéral de policier.

5.3 FORMATION CONTINUE

5.3.1 COURS DE CADRES

5.3.1.1 COURS DE CONDUITE II (INSTITUT SUISSE DE POLICE)

Trois officiers ont obtenu leur Certificate of advanced studies en Conduite des engagements de police (CAS CEP), dispensé par l'Institut Suisse de Police et la Haute école de gestion de Neuchâtel (ARC).

5.3.2 SÉMINAIRE DE "GOUVERNANCE"

Le concept de formation en leadership et d'équi-coaching s'est poursuivi en 2018. Elle consolide la vision de management commune élaborée par les officiers en 2016 et 2017. Cette démarche s'est déclinée auprès des officiers et a permis de faire un état de situation sur le chemin parcouru depuis la réorganisation de 2016.

Cette approche s'est matérialisée par 1 journée de formation et d'équi-coaching en Franche-Comté.

5.3.3 FORMATION EN MANAGEMENT

L'année 2018 a également été consacrée à la formation en management pour la Direction de police, les officiers et tous les cadres. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de développer une vision partagée de la conduite managériale à tous les échelons.

Le management de la PRM est désormais sensible à l'accompagnement individuel des collaborateurs et veille à accompagner la réussite via la motivation et l'apprentissage. Les objectifs de la démarche visaient à :

- Consolider les compétences managériales des cadres de la PRM.

- Dispenser des outils de conduite pratiques pour déployer notre vision managériale.
- Entretien et développer une relation de confiance et de respect mutuels entre les cadres et l'Etat-major

Fort de ces acquis et expériences, la Direction de police a mis en œuvre deux processus pour permettre de faire vivre ces exigences :

- Un vade-mecum sur les types de coaching et sur un processus d'autorité responsable.
- Un formulaire d'évaluation annuel, qui permet de poser les exigences pour susciter la motivation et l'apprentissage, à tous les niveaux.

Ces nouveautés ont fait l'objet de trois séminaires :

- 27 et 28 août : séminaire d'officiers (finalisation du Vade-mecum et du formulaire d'évaluation).
- 2 et 4 octobre : séminaire des cadres intermédiaires (Vade-mecum et processus d'autorité : formation et mises en situation).
- 6 et 8 novembre : séminaire commun, officiers et cadres intermédiaires (formulaire d'évaluation, présentation et mises en situation).

5.3.4 TIR

Chaque agent a suivi, sur son temps de service, au minimum une formation de deux heures par trimestre. Ce concept permet de garantir un bon niveau de formation. Il s'agit d'effectuer des manipulations, d'appliquer l'usage de l'arme, en tenant compte des règles de sécurité, et d'entraîner les techniques de base.

Une journée de formation, sur la tactique d'intervention lors d'un événement de type terroriste (AMOK 2.0), a été dispensée cette année. Ce module a été conduit de manière centralisé par les Polices communales vaudoises. Tous les agents y ont participé. La PRM a mis à disposition de l'équipe de formateurs ses 4 instructeurs de tir.

Une journée complète de formation au tir police a été dispensée en collaboration avec la Police Nyon Région. Durant cette journée, l'engagement de l'arme, avec des mises en situation réelles et dans différentes conditions, a pu être exercé.

5.3.5 INSTRUCTION COMBINÉE - TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les formations combinées se basent sur des scénarii d'intervention réels. Les agents de police ont pu effectuer deux modules de formation combinés, dans un environnement proche de leurs interventions quotidiennes. Lors de ce type de formation, il s'agit de laisser la plus grande liberté de manœuvre aux collaborateurs, afin de stimuler leur prise de décision, en fonction d'une situation donnée. La tactique d'intervention et l'engagement de l'arme ainsi que de tous les autres moyens de protection et de contraintes peuvent être instruits.

5.3.6 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Trois sessions de formation à la sécurité personnelle (défense à mains nues, bâton tactique et menottage) ont été offertes aux policiers et assistants de sécurité publique. Cette formation se déroule en collaboration avec des instructeurs provenant du centre de formation de la Société Securitas SA.

5.3.7 PREMIERS SECOURS TACTIQUES

Deux modules de premiers secours tactiques (PST) ont été conduits. Cela a permis de former chaque agent de police et assistant de sécurité publique à l'application du tourniquet, du sac sanitaire des véhicules d'intervention et du matériel sanitaire personnel. Ces modules intègrent également des notions de tactique d'intervention et, dans certains scénarii, de l'usage de l'arme et des moyens de contrainte.

5.3.8 COURS DE CONDUITE TOURING CLUB SUISSE (TCS)

Deux cours de conduite sur le circuit du TCS à Cossonay et au Diablerets ont été suivis par chaque agent de police. Il s'agit d'un module sur la conduite de véhicule en situation d'intervention et d'un autre module, lors duquel les fondamentaux de la conduite sur route en hiver ont pu être revus. Les agents de police ont pu suivre ce cours avec leur véhicule d'intervention, afin de reproduire les conditions de conduite au plus proche de leur quotidien.

5.3.9 RÉSUMÉ

Cette année a été dense en formations, particulièrement en ce qui concerne la consolidation des acquis de l'année passée dans le domaine de tir, de PST et de la conduite de véhicule. Cet effort a permis de garantir aux agents les compétences nécessaires pour accomplir leurs missions de généralistes au profit de la population. L'investissement en temps s'élève, pour 2018, à quelque 61 heures de formation par agent de police.

6 CONCLUSION

La PRM relève, depuis juin 2012, le défi de se positionner comme acteur crédible et compétent du paysage policier vaudois avec succès. Notre priorité est de prêter une oreille attentive aux attentes des usagers et d'offrir des réponses efficaces aux problématiques propres à notre région. Nous veillons également à entretenir des relations de qualité avec nos partenaires locaux, cantonaux et fédéraux, en vue d'offrir un service concerté, coordonné et cohérent.

La consolidation de nos processus de travail est en constante amélioration, la remise en question de nos pratiques nous anime tout au long de l'année. Cette approche évolutive permet de repenser notre organisation et offre l'opportunité de déployer nos ressources de manière plus efficace. La PRM répond pleinement à son rôle de service public, dans chaque commune partenaire les demandes d'assistance représentent près de la moitié de ses interventions.

